

DOSSIER

Chibanis, les migrants oubliés

Mayotte
La chasse aux étrangers

#stopthedeal
La Turquie gendarme
de l'Europe



Charter Awards

Sous le signe du voyage et de la générosité de l'administration française, les *Charter Awards* ont récompensé les préfectures qui se sont illustrées en 2015 par leurs pratiques illégales ou abusives en matière d'enfermement et d'expulsion. À Bobigny, Bordeaux, Nantes, Poitiers, Toulouse, en Guadeloupe et en Guyane, des délégations de La Cimade se sont rendues devant les préfectures pour leur remettre leur trophée. La première cérémonie officielle des *Charter Awards* s'est déroulée à Paris le 7 juin 2016 en partenariat avec Emmaüs France, le Gisti, Médecins du Monde et RESF.

Le palmarès complet, d'autres images et des vidéos à consulter sur www.lacimade.org



Bobigny



Bobigny



Paris



Guyane



Nantes



Paris



Nantes



Paris



Paris



Nantes

Regards

6 Actualités

Mayotte
La chasse aux étrangers



Femmes à Calais
Mise à l'abri ou politique de contrôle?

10 Point chaud

Gendarmerie de l'Europe
La Turquie va-t-elle garantir le droit d'asile?

11 Initiatives

Radicalisation en prison
Une journée de réflexion pour lutter contre les préjugés

13 Juridique

Loi prostitution
Quelle protection pour les personnes étrangères?

Le dossier

14 Chibanis, les migrants oubliés



Ils sont arrivés dans les années 70 et 80. Ils ont trimé dans la sidérurgie, les mines ou l'automobile. Ils ont été parqués dans des foyers insalubres, éloignés de leurs familles restées au pays. Aujourd'hui à la retraite, les droits et la reconnaissance ne sont pas au rendez-vous.

19 Point de vue

Migrants âgés: un exil dans l'exil
Par Benoît Hervieu-Léger et Arnaud Veisse du Comede

20 Actions

Café social Ayyem Zamen
Une permanence sociale pas comme les autres

23 En débat

Droits sociaux: quelles discriminations pour les migrants âgés?
Décryptage avec Antoine Math

Trajectoires

26 Parcours

Ne pas oublier le Tibet, itinéraire d'un jeune réfugié
Losang a dû fuir le Tibet pour échapper à la police chinoise. Après une route longue et dangereuse, il est parvenu en France, où tout reste à construire. Son témoignage nous emmène dans la tourmente d'un peuple dont la culture et les libertés sont toujours entravées.



27 La chronique

Le Grand Turc vous salue bien
par Hervé Hamon

29 Carnets de justice

Justice à la frontière
Audience ordinaire au tribunal de Bobigny, dont dépend la zone d'attente de l'aéroport de Roissy.

Expressions

30 Rencontre

Les chibanis sur les planches
Nasser Djemai est comédien, auteur et metteur en scène. Sa pièce *Les invisibles*, créée à Grenoble en 2011, a pour héros les chibanis. Elle a été représentée 220 fois, sur quatre saisons, dans toute la France.



31 À lire, à voir

Des témoignages, des photographies, une bande dessinée, un livre jeunesse, un film: des œuvres à découvrir pour porter un autre regard sur les migrations.

34 Exposition

Vies d'errance
L'exposition *Habiter le campement* fait découvrir la diversité des formes d'habitat précaire: certains l'ont choisi, d'autres le subissent, juste pour un temps ou pendant très longtemps.

Édito

Âgés ils sont, migrants ils restent

«Âgés ils sont, migrants ils restent». Tout est dit dans cette assertion du Comité pour la santé des exilés (Comede)... Le dossier de *Cause communes* rend hommage à une population immigrée oubliée et délaissée, loin des projecteurs médiatiques et politiques. Des hommes et femmes souvent reclus, vivant pour la plupart dans une précarité indigne après tant d'années données à la France et aux entreprises fleurons de l'économie française. Les chibanis – en arabe dialectal les anciens, littéralement les « cheveux blancs » – sont arrivés majoritairement entre 1970 et 1980. Aujourd'hui retraités, ils vivent de maigres revenus, 20 à 30 000 d'entre eux dans des foyers. Tous subissent le joug d'administrations suspicieuses et de contrôles discriminatoires dès lors qu'ils osent faire valoir ou réclamer des droits. Certains se battent pour y parvenir, d'autres renoncent, épuisés, écrasés par un système qui ne reconnaît pas en définitive leur légitimité à vieillir ici.

Beaucoup n'en sont pas à leur première désillusion et ont dû, tout au long de leur parcours de travailleurs immigrés en France, lutter et résister aux multiples formes d'exploitation auxquelles ils ont été confrontés: remise en cause ou durcissement des conditions d'obtention ou de renouvellement de leurs titres de séjour, pratiques discriminatoires des employeurs en matière de droits des salariés, ou encore dégradation de leurs conditions de vie dans les foyers de résidence. Pour ne relater qu'un seul de ces exemples, la longue grève, qui a ainsi opposé de 1975 à 1980 les résidents à la direction des foyers Sonacotra pour protester contre l'augmentation des loyers (30 %), obtenir un assouplissement des contraintes de vie et dénoncer le régime de surveillance dont ils faisaient l'objet, a été l'une des luttes sociales les plus longues et les plus importantes des années 1970. Au plus fort de la mobilisation, 30 000 grévistes se sont mobilisés pour *in fine* arracher quelques concessions.

Après toutes ces luttes, ces humiliations, ces tranches de vie précarisées, ces travailleurs devenus chibanis ne semblent aspirer qu'à une chose: pouvoir vivre dignement et maintenir des relations avec le pays, la famille pour laquelle ils ont enduré tant de sacrifices. Des solutions existent et ont donné lieu à plusieurs rapports, concernant notamment un assouplissement des conditions de résidence principale pour accéder ou ne pas perdre un certain nombre de droits sociaux. Des arguments de coût sont régulièrement avancés pour justifier l'impossibilité de les mettre en place. Mais a-t-on calculé ce que les chibanis avaient rapporté à l'économie française? ■

Jean-Claude Mas | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

Commander

Frontières européennes. Défense d'entrer?



S'informer

Rapport 2014 sur les centres et locaux de rétention administrative



«Causes communes»
le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENTE: Geneviève Jacques
64, rue Clisson 75013 Paris
tél.: 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an: 15€
(étranger: 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

PEFC 10-31-1510

COMMISSION PARITAIRE: 0518 G 90850

DÉPÔT LÉGAL: 3^e trimestre 2016
DIRECTRICE DE PUBLICATION: Geneviève Jacques
RÉDACTEUR EN CHEF: Rafael Flichman

COMITÉ DE RÉDACTION: Rime Ateya, Françoise Ballanger, Célia Bonnin, Dominique Chivot, Michel Delberge, Michèle Gillet, Didier Weill.

ICHOGRAPHIE: Célia Bonnin, Guillaume Bret, Benoît Cochet, Marion Osmont, Bertrand Desprez, Jérémie Lusseau, Cédric Ozoux, Olivier Picard.

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO: Maya Blanc, Hélène Gomet, Hervé Hamon, Annette Huraux, Marion Osmont, Charlotte Sérès, Morgane Taquet, Jacques Vercoeur.

PHOTO DE COUVERTURE: © Marion Osmont. Moussa Drame trie ses papiers pour constituer son dossier d'ouverture de droits à la retraite, Café social Ayyem Zamen, avril 2016.

QUATRIÈME DE COUVERTURE: © Rafael Flichman. Fresque en hommage aux chibanis par Vince d'après une photographie de Jérôme Bonnet, Malakoff, juin 2016.

CONTACT: causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE: © ANATOMIE, Magdalena Holtz
MAQUETTE: atelier des grands pêcheurs
IMPRESSION: Corlet

OUTRE-MER

Mayotte: la chasse aux étrangers

Depuis plusieurs mois, des collectifs locaux pourchassent en toute impunité des migrants originaires des îles voisines des Comores.

Des familles expulsées de leurs habitations à coups de pierres et de bâtons, des abris incendiés, du mobilier saccagé, près d'un millier de personnes jetées à la rue, des enfants privés d'école : la scène se passe quelque part en France. Plus précisément dans l'archipel des Comores, sur l'île de Mayotte, devenue, en 2009, le 101^e département de la République. Depuis plusieurs mois, des groupes de Mahorais s'en prennent à des familles, essentiellement de migrants originaires des îles voisines d'Anjouan et de la Grande Comore, qui avaient trouvé refuge dans des *bangas*, abris provisoires de planches et de tôles à la lisière des villages.

Des bébés et des personnes âgées

Tout a commencé en décembre 2015, à Tsimkoura, un village de la côte sud-ouest, par des courriers et des affiches appelant les propriétaires à expulser les « étrangers », selon eux illégalement installés. Les exactions ont débuté début janvier. Un mois plus tard, le 21 février, deux *bangas* ont été incendiés par le « collectif des villageois de Tsimkoura » qui ont interdit aux familles de venir chercher leurs enfants à l'école. Entre 200 et 300 personnes, dont bon nombre de bébés et de personnes âgées, ont ainsi été contraintes de se réfugier sur le bord des routes ou dans un stade. Certaines d'entre elles disposaient pourtant de papiers, cartes de séjour temporaire ou de résident, voire d'une carte d'identité française. Fin mars, à Poroani, autre village de la

commune de Chirongui, ce sont plusieurs dizaines de personnes d'origine comorienne qui ont été à leur tour expulsées, sous l'œil impassible des gendarmes qui filmaient la scène.

La chasse est ouverte

Depuis, ces « chasses aux étrangers » se sont multipliées. À Bouéni à la mi-mai, un collectif d'associations locales, avec le soutien de la mairie, recrutait des volontaires pour détruire des habitats par avance vidés de leurs occupants. « Ces phénomènes ne sont pas nouveaux. Ce qui change, c'est le côté revendiqué et même annoncé. Maintenant on prévient les autorités que l'on va commettre

La mère d'une des familles expulsées présente son titre de séjour dans les locaux de La Cimade à Mamoudzou le 22 février 2016.

© Benoit Cochet / La Cimade



le chef-lieu du département, pour obtenir aide et assistance. C'est ainsi qu'a été constituée l'association des Exilés de

Submergée par la crise sociale qui a paralysé l'île durant trois semaines, la préfecture a laissé perdurer une situation d'impunité totale. Lors d'une rencontre avec les représentants des associations et de La Cimade, Roukia Lahadji, la maire de Chirongui, s'est montrée rassurante à propos de la rescolarisation des enfants. Mais elle n'a formulé aucune proposition de relogement. À Mayotte, la situation des migrants d'origine comorienne ou malgache, qui représenteraient 40 % des 220 000 habitants de l'île, devient de plus en plus fragile. Malgré les naufrages permanents de *kwassas kwassas*, ces embarcations de fortune assurant les traversées clandestines à l'origine de la mort de dizaines de personnes, leur nombre ne cesse d'augmenter. De fait, un discours xénophobe se propage qui tend à rendre les migrants responsables de l'aggravation des conditions sociales et surtout de l'augmentation de la délinquance. Un collectif de sept associations¹ a lancé un cri d'alarme. « L'État ne peut rester simple observateur

face à la systématisation de telles pratiques, assurent-elles. Un accueil digne dans des conditions acceptables doit être organisé. » Une requête pour partie entendue ? Le Président de la République, François Hollande, a fini par convenir que « les tensions liées aux migrations conduisent à des choses inacceptables », tandis que Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur et George Pau-Langevin, ministre des Outre-Mer, dénonçaient des « comportements qui n'ont pas leur place dans la République ». Tout en annonçant en guise de réponse « un plan d'actions contre l'insécurité et l'immigration clandestine. » — Michel Delberghe avec La Cimade Mayotte

1 | Apprentis d'Auteuil, Ceméa, La Cimade, Médecins du Monde, Secours Catholique, UNSA et Village d'Eva.

Des courriers et des affiches appellent les propriétaires à expulser les « étrangers ».

un acte illégal... et il ne se passe rien », dénonce La Cimade. Les « décasés » ainsi poursuivis ont bien tenté de réagir. Le 22 février, une cinquantaine de réfugiés, dont 32 enfants, se sont rendus au siège de La Cimade, à Mamoudzou,

Des bangas détruits par un collectif mahorais, mai 2016.



© Cédric Ozoux

Tsimkoura. De leur côté, ceux de Poroani tentent de se faire entendre avec l'aide de l'association Solutions éducatrices. Comme le souligne Yohan Delhomme, chargé d'animation pour la vie associative à La Cimade : « Les familles demandent que les enfants puissent retourner à l'école. Surtout, elles veulent dénoncer cette situation pour éviter la propagation dans les autres villages. »

Boucs émissaires de la crise

La réaction des pouvoirs publics a longtemps tardé. Il a fallu plus de deux mois pour que le procureur de la République décide l'ouverture d'une enquête.

LE MOT

Barbelé

MÂÎTRE DE CONFÉRENCES EN PHILOSOPHIE À L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES, APRÈS AVOIR ÉTÉ ENSEIGNANT-CHERCHEUR AU CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU CHAMP PÉNITENTIAIRE, OLIVIER RAZAC EST L'AUTEUR D'UNE HISTOIRE POLITIQUE DU BARBELÉ.

D'où vient ce mot aux sonorités dures ?

Les barbes, en biologie notamment, désignent des petites pointes. Conçu par un fermier de l'illinois en 1874, le fil barbelé est traduit de l'anglais *barbed wire*. Ce fil de fer solide appelé la corde du diable² s'est montré si efficace à délimiter les champs et à protéger le bétail qu'il est devenu un outil dans l'extermination des Indiens et la Conquête de l'Ouest. Puis, surnommé la ronce artificielle voire iroquoise, le barbelé est entré dans la guerre russo-japonaise en 1904-1905 et dans les tranchées de la Grande Guerre. Avec la Seconde Guerre mondiale, il a incarné les camps de concentration. Depuis, son usage s'est généralisé, la forme la plus répandue étant le barbelé rasoir, un fil doté de lames, parfois giratoires ou dotées d'un cran pour déchirer la chair.

Quelles images le mot « barbelé » suscite-t-il ?

Traversant les époques, le barbelé accumule des images mortifères. À la différence d'un mur ou d'une clôture, cet objet est agressif, il provoque une douleur, il atteint le corps, qu'il coupe, blesse, mutile. Symbole des fascismes et des totalitarismes, il est devenu l'allégorie de toute violence politique avec son pouvoir de vie ou de mort. « La liberté. La brèche dans les barbelés nous en donnait l'image concrète », écrit Primo Levi à propos de la libération d'Auschwitz.

Que penser de cette expression devenue courante dans l'espace Schengen : « barbelés anti-migrants » ?

Quand on veut rétablir des délimitations matérielles, le barbelé présente l'avantage d'être léger et mobile. Sa charge symbolique est là, mais le pouvoir politique gestionnaire de l'espace tend à effacer le lien entre les barbelés des camps et les barbelés posés pour repousser ou isoler les migrants. Cet outil pourrait même devenir un argument politique positif car sécuritaire. Or, si l'on traite les autres comme du bétail, on se trouve protégé comme du bétail. Dans ce tri opéré entre le troupeau à défendre et les bêtes sauvages à chasser, les inclus ne sont pas moins animalisés que les exclus. Le barbelé est indigne des hommes et des citoyens. Et aujourd'hui, il se combine avec des nouvelles technologies plus discrètes encore, voire est remplacé par elles, comme autant de procédés d'euphémisation de cette violence extrême. — Propos recueillis par Maya Blanc

Olivier Razac, *Histoire politique du barbelé, Champs Essais, Flammarion, 2009.*

Écouter sur franceinter.fr, « Du bon côté du barbelé », Comme un bruit qui court, 12 décembre 2015.

2 | *Devil's rope*, film documentaire de Sophie Bruneau, Belgique, 2015.

FEMMES À CALAIS

L'hébergement au centre Jules-Ferry : réelle mise à l'abri ou politique de contrôle ?

Alors que la question des femmes migrantes à Calais semble davantage trouver sa place dans les médias ces derniers mois, peu d'informations circulent sur l'hébergement des femmes et des enfants dans le centre Jules-Ferry. Un hébergement d'urgence où les femmes se sentent, certes en sécurité, mais qui repose sur une logique de contrôle.

À Calais, les femmes migrantes étaient peu nombreuses avant 2013. Mais, lorsque leur nombre a augmenté, la question de leur prise en charge a commencé à se poser. Dès juin 2013, le collectif des « No Border » a décidé d'ouvrir un squat pour les femmes et les enfants, afin qu'elles puissent dormir dans un lieu en sécurité, notamment en raison de leurs conditions précaires et des dangers auxquels elles doivent faire face. Ce n'est qu'à l'été 2014 que l'État a décidé d'intervenir. Après avoir signé un contrat d'un an avec l'association Solid'R, la prise en charge des femmes et de leurs enfants a finalement été déléguée à La Vie Active, l'association mandatée pour s'occuper du centre Jules-Ferry à Calais. À ses débuts, au printemps 2015, l'hébergement des femmes et des enfants était limité à 100 places, ce qui ne permettait qu'à une minorité de femmes et d'enfants d'y venir. Les femmes à Calais représentent environ 10 % des migrants : elles seraient entre 300 et 600.

Augmenter la capacité d'accueil
Suite à la visite du ministre de l'Intérieur, à l'automne 2015, et à sa déclaration précisant « qu'aucune femme, aucun enfant ne sera sans abri à Calais au cours des mois qui viennent », le nombre de places du centre Jules-Ferry passe de 100 à 400. La moitié des lits sont installés dans des containers et l'autre moitié dans des tentes. Depuis l'augmentation de la



© Marion Osmont

capacité d'accueil, le nombre de femmes et d'enfants stagne cependant autour de 200. Les tentes restent souvent vides car les conditions ne sont pas idéales.

Dans la jungle érythréenne de Norrent-Fontes, 2009.

Si une femme est absente de l'hébergement pendant 24 heures, elle perd sa place.

Certaines femmes préfèrent donc rester dans la jungle, les cabanes étant parfois mieux isolées. Mais surtout, de nombreuses femmes ne souhaitent pas être prises en charge dans le centre Jules-Ferry. Alors que certaines aiment mieux

rester avec des membres de leur famille dans le bidonville, malgré les conditions sanitaires déplorables et le manque de sécurité, d'autres ont peur de l'hébergement ou ne veulent pas se soumettre à ses règles. Il est vrai qu'en tant que centre humanitaire, l'hébergement est très contrôlé. De l'extérieur, il est difficile d'y voir grand-chose puisque les grilles bloquent l'accès à toute personne non inscrite. Et à l'intérieur de l'hébergement, les femmes sont contraintes de respecter un certain nombre de règles. Elles s'y engagent d'ailleurs en signant une charte à leur arrivée.

Une mise à l'abri contraignante
Le fonctionnement de l'hébergement est très cadré. Les femmes

inscrites y ont accès jour et nuit. Les hommes ne peuvent pas y entrer. Chacune a droit à trois repas et à une douche par jour, ainsi qu'à laver son linge à la machine une fois par semaine. Les entrées et les sorties sont possibles de jour comme de nuit. Néanmoins, la grille d'entrée principale étant fermée à clé, il faut qu'un salarié soit disponible et possède les clés pour leur ouvrir. Des horaires sont aménagés pour les distributions de repas et pour cuisiner. Enfin, depuis le mois de juin 2015, la « politique des 24 heures » a été mise en place : si une femme est absente de l'hébergement pendant 24 heures, elle perd sa place. Avant l'augmentation de la capacité d'accueil, les femmes pouvaient facilement perdre leur place au profit d'une femme inscrite sur la liste d'attente. Depuis que le nombre de lits est passé à 400, les femmes qui ne sont pas présentes pendant 24 heures perdent leur place dans les containers et se voient offrir un lit dans les tentes. Pour mettre en œuvre cette politique, les salariés effectuent trois fois par jour un pointage des femmes présentes dans le centre. Cela contraint les femmes à revenir une fois par jour.

Un hébergement inadapté ?
Certes, l'hébergement d'urgence est indispensable pour les femmes qui souhaitent une mise à l'abri. Elles-mêmes disent souvent être soulagées de ne pas avoir à dormir dans la jungle. Mais, les règles de l'hébergement sont parfois trop contraignantes pour les femmes, qui doivent s'adapter à un rythme de vie imposé. Lorsqu'elles reviennent le matin, épuisées par leurs tentatives de passage au Royaume-Uni, elles vont se reposer et ne peuvent pas toujours attendre la distribution du repas. Au risque d'affronter les agressions et les conditions insalubres du bidonville, une partie des femmes préfère résider dans la jungle, car elles disposent d'une certaine liberté, celle-ci n'étant que partielle au sein du centre Jules-Ferry. **Hélène Gomel**

« Le juge est un rempart contre les pratiques illégales »

JUSTICE ADMINISTRATIVE

D'octobre 2014 à mars 2015, La Cimade Île-de-France a mené une campagne d'observation dans les tribunaux administratifs de Montreuil-sous-Bois et Cergy-Pontoise sur les audiences relatives aux recours contre les refus de titre de séjour et les obligations de quitter le territoire avec délai de départ volontaire. Entretien avec Karin Van Effenterre, co-auteur du rapport.

À la lecture de votre rapport, on a le sentiment que les étrangers sont soumis à une justice d'exception...

Lors de nos observations, nous avons été frappés de voir à quel point les étrangers, soumis à un droit d'exception tant il est dérogatoire, mobilisent les tribunaux administratifs (TA). Sur les deux tribunaux observés, environ un tiers des affaires concerne le droit des étrangers. Par ailleurs, sous la pression de la politique du chiffre, les chambres peuvent passer beaucoup moins de temps sur une mesure d'éloignement d'un étranger que sur une affaire concernant un fonctionnaire, par exemple ; dans certains TA, nous a-t-on dit, une affaire de droit au séjour d'un étranger ne « vaut » qu'une demi-affaire dans le compte de ce que doit traiter une chambre par audience !

Peut-on alors parler de justice « d'abattage » ?

La politique de réduction des coûts imposée à l'administration peut renforcer cette tentation d'une justice de masse. À Montreuil, en fin d'année, un avocat s'est vu refuser de parler des situations individuelles de ses clients, le président affirmant que la décision du tribunal, sur dix dossiers semblables, serait la même. Nous avons évoqué dans notre rapport ce danger d'un traitement de « contentieux de masse », d'autant que les requérants étrangers

ne connaissent souvent pas leurs droits de justiciables. De plus, le pouvoir de contrôle du juge est d'autant plus restreint que la loi a grandement renforcé au cours des années le pouvoir d'appréciation du préfet en ce qui concerne le droit au séjour des étrangers et leur éloignement éventuel.

Quelle est la place du juge face au pouvoir accru des préfetures ?

Le juge nous est apparu comme un rempart contre les pratiques illégales des préfetures. En effet, pendant notre étude, entre 20 et 30 % des décisions des préfetures observées ont été remises en cause, ce qui est énorme (nous n'avons pas trouvé de statistiques nationales là-dessus). Mais même dans les cas d'annulation de leurs décisions, les préfetures font souvent trainer l'exécution des décisions de justice, de façon illégale et abusive. Sur les injonctions à donner un titre de séjour par exemple, les étrangers sont souvent obligés de requérir à nouveau devant le président du TA pour faire exécuter cette décision, et les avocats pour obtenir leur dû. **Propos recueillis par Morgane Taquet**

+ EN SAVOIR PLUS

Télécharger le rapport sur www.lacimade.org

#STOPTHEDEAL

Gendarme de l'Europe, la Turquie va-t-elle garantir le droit d'asile ?

Les naufrages d'exilés en quête de protection se succèdent chaque semaine, mais l'Union européenne s'entête à refermer ses portes. Le cynisme de cette politique de fermeture franchit un nouveau pas avec l'accord UE-Turquie qui met en œuvre l'externalisation de l'asile dans les mains d'un pays peu respectueux des droits de l'Homme.

La Turquie est devenue l'une des portes principales d'entrée par la mer sur le territoire européen. Selon le HCR, en 2015, la frontière gréco-turque concentre 80% des franchissements par voie maritime. Afin d'empêcher les arrivées des personnes venant par cette frontière, l'Union européenne, les États membres et la Turquie ont signé un accord le 18 mars 2016.

Véritable deal

Il vise notamment à permettre l'expulsion vers la Turquie de ressortissants syriens entrés irrégulièrement dans l'UE, mais également, à réinstaller vers l'UE des Syriens légalement enregistrés dans

le premier provient de la commission européenne et deux autres des États membres, dont 309 millions d'euros pour la France, 427 pour l'Allemagne, 327 pour la Grande Bretagne et 224 pour l'Italie. Autre contrepartie, les ressortissants turcs devraient être exemptés de visa pour se rendre en Europe. Mais début juin, cette disposition n'est toujours pas effective et Ankara menace Bruxelles de mettre fin à l'application de l'accord.

Externalisation de l'asile

L'UE franchit ainsi un pas en matière d'externalisation de l'asile qu'elle n'avait jamais osé franchir jusque-là. En effet, avec cet accord, il est prévu de considérer la Turquie comme un pays « sûr » alors qu'il n'a ratifié que partiellement la Convention de Genève et n'enregistre que les demandes d'asile des ressortissants européens... Sans parler de l'insécurité qui règne dans le pays pour les réfugiés, mais aussi pour les défenseurs des droits de l'Homme ou pour les populations kurdes. Ne sachant plus quoi inventer pour repousser les migrants loin de ses côtes et éviter de les accueillir, l'Europe préfère sous-traiter le travail de garde-frontière et de tri des exilés à la Turquie. À la veille de la signature de cet accord de la honte, le réseau Migreurop et l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme se sont indignés : « Les États membres fuient ainsi leurs responsabilités au mépris du droit d'asile ».

Fragilité de l'accord ?

Alors que les dirigeants européens se félicitent de la baisse notable d'arrivées de migrants depuis la mise en œuvre de l'accord, la cour d'appel de la commission du droit d'asile de l'île de Lesbos a mis fin à l'expulsion vers la Turquie d'un réfugié syrien avec éclat. Cette juridiction grecque précise que « la Turquie n'offre pas aux réfugiés les droits fondamentaux auxquels ils ont droit selon les traités internationaux ». Cette décision peut-elle fragiliser l'accord ? Rendue quelques jours avant l'ouverture du premier sommet humanitaire mondial à Istanbul, elle ouvre peut-être une première brèche. Plusieurs ONG ont refusé de participer à ce sommet, comme Médecins du monde ou Médecins sans frontières, qui ont par ailleurs déjà cessé en partie leurs activités dans le pays pour dénoncer les expulsions et les termes de l'accord. Le HCR, lui aussi très préoccupé par la signature de l'accord UE-Turquie, a suspendu une partie de ses activités et a dénoncé la « détention obligatoire » des demandeurs d'asile en Grèce.

Alors que la Grèce a évacué le camp d'Idomeni où (sur)vivaient près de 8 400 exilés piégés depuis la fermeture de la route des Balkans, la question de la légalité de l'accord UE-Turquie reste entière. Ni le parlement européen, ni les parlements nationaux n'ont été consultés pour sa mise en œuvre. — **Rafael Flichman et Annette Huraux**

Avec cet accord, il est prévu de considérer la Turquie comme un pays « sûr ».

les camps de réfugiés en Turquie. Pour cela, il est prévu la fermeture des 822 km de la frontière entre Turquie et Syrie. D'autres dispositions sont à l'œuvre, comme l'expulsion de personnes de la Grèce vers la Turquie, dans le cadre de l'accord bilatéral de réadmission de 2001, direction la rétention en Turquie pour les « indésirés » de l'Europe. En échange de ce véritable deal, la Turquie recevra six milliards d'euros, essentiellement consacrés à mener une politique répressive contre les exilés. Pour la première tranche de trois milliards d'euros,

COLLOQUE

La radicalisation ne passe pas forcément par la case prison

Une journée de réflexion organisée par La Cimade a recensé les pièges de la simplification et de l'amalgame.



© Bertrand Desprez / Agence VU

Les djihadistes sont des musulmans radicalisés. Or ils sont souvent déjà passés par la prison pour des faits de délinquance. Donc, la prison est le lieu principal de la radicalisation. Les attentats en France et en Belgique ont donné de la résonance à ce syllogisme réducteur. La Commission prison de La Cimade y a vu une occasion de pousser un peu plus en avant la réflexion. La radicalisation des personnes étrangères en prison a constitué le thème de la journée annuelle nationale, organisée à Paris en mars dernier par Caroline Bollati et son équipe de bénévoles.

« Islamisation du radicalisme »

Pour les experts et témoins invités, il s'agit d'abord de préciser ce qu'on entend par radicalisation.

Centre pénitentiaire de Perpignan, 1999.

« Contester l'ordre par d'autres moyens que les possibilités qu'offre cet ordre », a proposé Laurent Bonnelli, maître de conférences en science politique. « Un processus dont les institutions ne sont pas exemptes. » Cette articulation entre idéologie extrémiste et action violente n'est pas nouvelle, mais elle concerne aujourd'hui le terrorisme djihadiste. Et donc les dérives d'un Islam radical en arrière-plan. Un débat oppose dans les médias les experts sur leurs causes. L'anthropologue Alain Bertho choisit ici la formule d'Olivier Roy en parlant d'une « islamisation du radicalisme » plutôt qu'une « radicalisation de l'Islam ». Car il a vu dans les émeutes de 2005 en France un signal d'alarme. Il pointe les défaillances de l'État

dans les banlieues à l'égard de cette génération, mais aussi plus généralement la crise de la représentation politique, entre l'État et le peuple. « Il y a beaucoup de chemins qui peuvent mener au djihadisme », a-t-il avancé. « Nous vivons une époque radicale », complète Laurent Bonnelli.

Passage à l'acte

Mais qui sont ces radicalisés, ayant parfois séjourné en Syrie, et qui sont susceptibles de passer à l'acte ? Pour Alain Bertho, « Il n'y a pas de profil type dans ce surplus de rage et de violence dont il faut identifier les racines ». Laurent Bonnelli parle de trois dérives possibles : politique, sociale (contre toute autorité familiale, etc.) et religieuse. Où se radicalise-t-on ? Pour les intervenants, si la prison constitue un lieu non négligeable, elle n'est pas toujours le seul, ni même le plus important. Les réseaux sociaux, des amis, des prédicateurs salafistes et surtout l'école, le quartier et la famille composent également des creusets possibles. La juriste Marie Cretenot souligne l'évolution du regard dans les prisons : « Avant, on craignait la constitution de groupes revendicatifs guidés par un certain prosélytisme, mais le vocabulaire a changé avec la radicalisation ». Pour Brice Deymié, aumônier protestant, « le religieux constitue souvent la seule liberté de choix en prison, donc un des éléments subversifs possibles ». Claire de Galember, chercheuse au CNRS, a entendu dans les prisons la formule « la religion, ça apaise », avec une laïcité de relative bienveillance, contrairement parfois à l'Éducation nationale. Le passage à une stricte observance n'implique pas ...

... nécessairement la dérive vers le terrorisme. Mais aujourd'hui, «dès qu'il voit un Coran, le surveillant a tendance à le signaler», explique Marie Cretenot. Et Samia Elalaoui, aumônière musulmane, de raconter l'anecdote d'un prisonnier, criant «Allah Akbar» à la fenêtre de sa cellule, simplement parce qu'il voulait se faire entendre pour une histoire de manteau confisqué et à récupérer...

Travailler sur des parcours

Comment éviter la corrélation : Islam-prison-école du terrorisme ? Les invités sont restés sévères sur les méfaits de ce lieu de détention : un « incubateur de haine », pour Marie Cretenot. «Celui qui a transgressé la loi, on le met dans un lieu où règne la loi de la jungle», estime Brice Deymié. Et de reconnaître que la prison génère aussi le racisme et l'islamophobie. Véronique Brossette, qui a effectué plusieurs missions dans les zones de conflit, estime qu'à Fresnes, «on évoque très peu le parcours chaotique des migrants». Comment dès lors «déradicaliser»? Le seul programme mis en place se résumait auparavant à l'isolement. Ouisa Kies, sociologue à l'EHESS, a expliqué le processus engagé en France en 2011 dans cinq quartiers d'établissements pénitentiaires. «Il n'y a pas de programme type, car il n'y a pas de profil type», précise-t-elle. Il s'agit de travailler sur des parcours et de déconstruire l'ancienne grille de lecture qui se basait sur des signes simplistes comme le port de la barbe. D'autant plus que ce nouveau prosélytisme radical peut se dissimuler (ce qu'on appelle la taqyya, l'apparence trompeuse) et non plus s'afficher, par souci d'efficacité. Dès lors, «il ne s'agit pas de leur faire changer leur vision du monde, mais de leur faire abandonner le choix de la violence». «Quelle utopie substituer à celle qu'ils sont allés chercher en Syrie?» s'est interrogé de son côté Laurent Bonnelli.

© Bertrand Desprez / Agence VU



Centre pénitentiaire de Perpignan, 1999.

Ils ont été plusieurs à insister sur la nocivité de la prison, de toute façon. «La prison suscite en général le ressentiment et la haine, a rappelé Jean-Marie Delarue, ancien contrôleur général des lieux de privation de liberté, il faut multiplier les échanges par le dialogue et les occasions de sortir de prison par le haut». Et Ouisa Kies a expliqué que la violence et la surpopulation

Afghanistan... quelques semaines avant le 11 septembre 2001, et qui s'est retrouvé dans les geôles pakistanaises puis à Guantanamo. Une histoire qu'il a racontée dans un livre. Il est aujourd'hui formateur dans l'insertion. ■

Dominique Chivot

dans ces établissements constituent de plus grands dangers que la radicalisation. À ce sujet, Jean-Marie Delarue a critiqué, dans un avis également repris par celle qui lui a succédé, Adeline Hazan, l'idée d'isoler les personnes jugées «radicales», comme cela a été tenté à Fresnes: «Ce ne sont pas des bêtes curieuses qu'on va mettre dans des ghettos alors qu'elles ont besoin plutôt d'en sortir». Et d'ailleurs, comment faire le tri? Cette journée aura été riche aussi en témoignages: Euricio Gracia, ancien détenu victime de la double peine et surtout Mourad Benchellali, qui avait eu la mauvaise idée de partir en

POUR ALLER PLUS LOIN

Mourad Benchellali, *Voyage dans l'Enfer*, Robert Laffont, 2006.

Céline Béraud, Claire de Galambert et Corinne Rostaing, *De la religion en prison*, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

Alain Bertho, *Les enfants du chaos*, La Découverte, 2016.

OIP, *Dedans dehors*, «Les religions en prison», n°88, juillet 2015.

LOI PROSTITUTION

QUELLE PROTECTION POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES?

SANS CLARIFIER TOUTES LES SITUATIONS, LA « LOI PROSTITUTION » VA PERMETTRE À CERTAINES PERSONNES ÉTRANGÈRES PROSTITUÉES, VICTIMES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS OU DU PROXÉNÉTISME DE RÉGULARISER LEUR SÉJOUR ET LEUR OFFRIR UN ACCOMPAGNEMENT.

Après plus de deux ans de débats houleux, la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a été votée le 6 avril 2016. Le Conseil constitutionnel n'a pas été saisi par les parlementaires, appelée «loi prostitution», elle a été promulguée le 13 avril. Parmi plusieurs dispositions, elle propose la mise en place d'un parcours de sortie de la prostitution, l'abrogation du délit

de plein droit aux personnes victimes de la traite des êtres humains ou du proxénétisme, «mais seulement si un dépôt de plainte ou un témoignage est enregistré dans le cadre d'une procédure pénale» précise Violaine Husson. Légalement, la délivrance du titre n'est pas conditionnée au résultat de la plainte ou du témoignage. Ceci dit, dans la pratique, les préfetures attendent de voir si l'auteur des faits est condamné pour effectivement délivrer la

de leurs services dénomment «compassionnelles», l'application de la loi sera suivie de près par les associations.

Six mois pour sortir de la prostitution

Par ailleurs, la loi prévoit qu'une autorisation provisoire de séjour (APS) soit remise, sous conditions, pour les personnes «qui, ayant cessé l'activité de prostitution sont engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle». Le parcours d'insertion n'est prévu qu'après et des associations agréées seront en charge de l'accompagnement des personnes dans leur démarches. Et c'est sur ce point que les inquiétudes sont les plus vives. En effet, «comment cesser l'activité si on est sans papiers, sans ressources, sans hébergement et sans suivi social?» s'interroge Violaine Husson. «On demande aux personnes de mettre fin à leur activité, qui leur permet de se nourrir et de se loger, avant de les aider à s'en sortir par la recherche d'un autre emploi, d'un logement, etc.» Pour La Cimade, l'accompagnement des personnes qui souhaitent sortir de la prostitution doit être global et couvrir toutes les situations. «Pour les personnes que nous rencontrons, l'accompagnement dure parfois deux à cinq ans! Une APS valable six mois c'est très court, sortir de la prostitution n'est pas une mince affaire. Sans compter que la loi ne prend pas en considération les risques de rechutes, même temporaires, qui sont une réalité pour des personnes en grande précarité sociale.» ■

Rafael Flichman

« On demande aux personnes de mettre fin à leur activité avant de les aider à s'en sortir. »

de racolage et la création d'une contravention de 5^e classe sanctionnant le recours à la prostitution, la controversée pénalisation des clients. Pour les personnes étrangères, les conséquences peuvent être déterminantes pour le droit au séjour. Mais il faut encore attendre un décret en Conseil d'État qui va venir préciser les conditions d'application des articles L. 316-1 et L. 316-1-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda). Pour Violaine Husson, chargée de la thématique femmes et personnes victimes de violences à La Cimade, «c'est déjà une petite avancée, mais un cadre plus flexible aurait été nécessaire pour un réel accompagnement».

carte de séjour. Par le passé, la délivrance de ce droit au séjour était discrétionnaire, au bon vouloir des préfetures. Et si la procédure aboutit à une condamnation, c'est une carte de résident sera délivrée. Des interrogations subsistent sur le retrait de cette carte, en cas de reprise d'activité par exemple, ou sur son renouvellement, notamment après la fin de la procédure pénale. Les victimes de la traite ayant été exclues de la délivrance d'une carte pluriannuelle adoptée par la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers, la précarité de leur séjour reste entière et leur protection bien fragile. Pour l'année 2014, seules 63 cartes de séjour ont été délivrées sur ce motif pour toute la France. Alors que dans le cadre actuel, les préfetures expriment déjà de la réticence à délivrer ces cartes de séjour, que certains

Du plein droit mais des interrogations

Que dit la loi? Désormais, un titre de séjour valable un an sera délivré



© Marion Osmont

Dans un appartement loué en colocation à des migrants âgés par le Café social Ayyem Zamen, rue de l'Ourq, Paris 18^e, avril 2016.

Chibanis, les migrants oubliés

Ils sont arrivés dans les années 1970 et 1980. Ils ont trimé dur dans la sidérurgie, les mines ou le secteur automobile. Ils ont parfois connu le chômage. Ils ont vécu dans des conditions spartiates, parqués dans des foyers insalubres, éloignés de leurs familles restées au pays. Et les voici maintenant à la retraite. Ces travailleurs maghrébins aux cheveux blancs, ce sont les chibanis. Leur précarité se constate à travers leur logement, leurs maigres revenus, mais aussi dans l'accès aux droits sociaux. Pour toucher ces maigres allocations, ils doivent faire face à des contrôles discriminatoires des caisses de sécurité sociale ou de retraite que le chercheur

Antoine Math décortique pour nous. Nous avons ouvert le dossier des anciens cheminots et mineurs, qui ont dû se battre pour leurs droits. Nous avons recueilli le témoignage de Kaddour, ballotté depuis toujours entre son Maroc natal et le foyer d'Argenteuil. Et nous sommes allés à la rencontre de ceux qui fréquentent le Café social Ayyem Zamen à Paris, où l'accompagnement complète la détente. L'intégration des chibanis n'a pas été une réussite. Le vieillissement d'une population, souvent loin des siens, où santé et précarité ne font pas bon ménage. Difficile réalité rappelée par le Comité pour la santé des exilés : « Âgés, ils sont. Migrants, ils restent. »





Cheveux blancs et isolement

Arrivés après-guerre comme main-d'œuvre théoriquement temporaire, ces travailleurs maghrébins restés en France vivent aujourd'hui leur retraite dans une grande précarité.

Le Musée de l'histoire de l'immigration, porte Dorée à Paris, fait mémoire de la part qu'ils ont prise dans le développement économique des Trente glorieuses. Un film comme *Perdus entre deux rives* de Rachid Oujdi ou une pièce de théâtre comme *Invisibles* de Nasser Djemai les ont sortis de l'ombre. Est-ce suffisant ? Ces migrants âgés, pour beaucoup naturalisés, méritent une vraie reconnaissance qui leur est chichement accordée. Ce sont les chibanis, trop souvent oubliés. Le terme qui vient de l'arabe dialectal désigne les anciens (littéralement « cheveux blancs ») d'Afrique du Nord.

Par manque d'information ou par gêne, certains ne réclament pas ce à quoi ils ont droit.

Après la saignée de la guerre, l'immigration venue du Maghreb a été considérée comme un simple apport temporaire de main-d'œuvre, pour des secteurs en plein développement : bâtiment, sidérurgie, automobile. Du milieu des années 1950 à 1974, près de trois millions de migrants ont ainsi débarqué en quête d'un emploi. Des hommes arrivés d'abord seuls, chargés de subvenir aux besoins de leurs familles restées au pays, et qui faisaient la « noria », des allers-retours réguliers là-bas.

Parqués dans les foyers

Puis, la première grande crise économique d'après-guerre a suspendu provisoirement ce mouvement. Et le regroupement familial commença à prendre de l'ampleur : cette part de l'immigration est passée de moins de 10 % à plus de 60 % entre 1960 et 1980. Il y a cinquante ans, on ne se préoccupait pas trop des conditions de vie d'une population qui n'était pas destinée à rester. La Sonacotra¹ est créée en 1956 ; elle deviendra la Sonacotra puis Adoma. De 1966 à 1976, 260 foyers ont vu le jour, surtout à la périphérie des villes.

Ces travailleurs ont aujourd'hui l'âge de la retraite. Des retraités très souvent en situation de précarité, que ce soit en raison de leur statut, leur niveau de pension ou d'aides, le confort de leur logement ou l'accès aux soins. Installés pour le plus grand nombre dans trois régions (Île-de-France, Rhône-Alpes et

1 | Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens

2 | Association des travailleurs maghrébins de France



© Marion Osmont

PACA), ils restent parqués dans des foyers qui se dégradent au fil des ans, comme à Saint-Charles à Marseille, ou bien dans des meublés insalubres ou des chambres de bonne dans le centre de villes du Sud (Montpellier, Béziers). Des lieux souvent exigus (7,5 m²), avec des équipements usés. Et quand l'ascenseur d'une tour tombe en panne... Des travaux ont été entrepris ces dernières années pour transformer ces foyers en résidences sociales, « mais parfois au détriment des espaces de vie collectifs », souligne Nacer El Idrissi, responsable nationale de l'ATMF². Et ces réhabilitations ont fait grimper la redevance. Les pensions des chibanis sont faibles, car ils occupaient des postes à qualification réduite, donc moins bien rémunérés. Ils ont subi de plein fouet l'agonie des anciens bassins d'emploi (mines, sidérurgie). Et il leur fallait envoyer au pays une part de leurs maigres soldes. Pour ce 1,6 million de retraités nés

Patrice, accueillant social et animateur, avec des adhérents, Café social Ayyem Zamen à Belleville, Paris, avril 2016.

3 | Allocation de solidarité des personnes âgées (à partir de 65 ans ; 801 € pour une personne et 1 243 € pour un couple).

4 | Allocation adulte handicapé.

à l'étranger et résidant en France, la pension mensuelle moyenne s'élève à 700 € ; elle peut ne pas dépasser 250 €...

Entraves et restrictions

Naturellement, ces vieux migrants peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides, mais celles-ci sont longtemps restées détachées du droit commun. Ce n'est qu'en 1998 (loi Chevènement) qu'a été étendu à cette catégorie le bénéfice du « minimum vieillesse » (devenu l'ASPA³) et de l'AAH⁴. Mais les restrictions demeurent. Dans un avis rendu public le 10 mai dernier, Jacques Toubon, le Défenseur des droits, recommande notamment que l'on supprime la condition de résidence préalable de dix ans « ou à défaut une diminution sensible », actuellement exigée pour bénéficier de l'ASPA. Et les entraves administratives sont régulièrement dénoncées : Sylvie Emsellem, de l'Union

Le chibani, un homme seul ?

Le chibani « typique » est un homme seul qui vit dans un foyer, mais les deux tiers sont mariés au pays et ont des enfants. Entre 20 et 30 000 migrants de plus de 60 ans vivent dans ces foyers. En 2010, sur 1,6 million d'immigrés d'origine maghrébine, 44 % étaient Algériens et 53 % des hommes. Sur le 1,7 million d'immigrés de plus de 55 ans, 30 % étaient d'origine maghrébine (dont 47 % d'Algériens et 59 % d'hommes).

Sources : INSEE et rapport d'information de la mission parlementaire sur les immigrés âgés de 2013.

professionnelle des logements accompagnés, a par exemple recensé le cas de migrants âgés classés « célibataires » alors qu'ils sont mariés et que leurs familles sont restées dans leur pays d'origine. Par manque d'information ou par gêne, certains ne réclament pas ce à quoi ils ont droit. Parmi ces « anciens », certains ne savent pas lire ou écrire le français. « Loin d'abuser de leurs droits, ils en sont souvent éloignés », constate Alexis Bachelay, député de Seine-Saint-Denis, dans le rapport rédigé en 2013, à l'issue d'une mission parlementaire d'information sur les immigrés âgés. « On n'a pas le courage parce que, quand on demande quelque chose, comme on parle mal le français, on me refuse... » témoigne un résident du foyer Bara de Montreuil, dans ce rapport. Le sociologue Boualam Azahoum cite l'exemple d'un homme de 85 ans, à qui l'on réclamait 2 000 € et pour lequel on a mis en place un échelonnement sur vingt ans ! Seules, quelques-unes des 82 préconisations du rapport Bachelay ont été intégrées dans des textes de loi. « La mise en œuvre reste aléatoire », reconnaît le député socialiste. Mais la commission continue ses auditions et devrait adopter un rapport de suivi à la fin de la session parlementaire.

Santé et isolement

Ces anciens ouvriers ont occupé des postes pénibles, exposés à des substances nuisibles. Certains bénéficient d'une retraite anticipée pour raison de santé, mais ils ont parfois eu du mal à faire reconnaître ...





... leur maladie professionnelle. Les dépressions ne sont pas exceptionnelles ; les pertes d'autonomie précoces. Or, « *il n'est pas rare que ces immigrés vieillissants, parfois malades, s'abstiennent de toute dépense de santé pour subvenir aux besoins de leur famille* », constate Alexis Bachelay.

L'isolement social rend plus difficile l'échange d'informations. Pour des maladies comme le VIH ou l'hépatite B, l'accès à la prévention est moindre, les dépistages plus difficiles. Omar Samaoli, directeur

Ces vieux migrants ont besoin comme tout le monde qu'on s'occupe de leur bien-être.

de l'observatoire gérontologique des migrations en France, explique que rien n'est prévu en matière de prévention et de sensibilisation pour les vieux Maghrébins atteints d'Alzheimer qui, de ce fait, peuvent oublier le français qui n'est pas leur langue maternelle.

Des « pièces rapportées »

Le constat n'est pas plus rassurant pour les chibanis, les femmes qui ont rejoint leurs époux et qui sont considérées comme des « pièces rapportées ». Elles ont eu plus de mal encore à s'intégrer, car elles parlent

moins facilement le français et sont souvent restées à la maison pour s'occuper des enfants. Pour celles qui sont devenues veuves, divorcées ou séparées, les pensions d'alimentation ou de réversion restent modestes.

Ainsi, la retraite peut être vécue comme un nouveau traumatisme comme le furent le stress de l'immigration ou encore le chômage. Car au-delà de la défense de leurs droits, ces vieux migrants ont besoin comme tout le monde qu'on s'occupe de leur bien-être. « *Ils ne passent pas toutes leurs journées à surveiller leur carte de séjour* », confie Omar Samaoli. « *Et si tu ne votes pas, tu ne vaux rien !* », s'exclame Nacer El Idrissi.

Et quand vient l'heure de la retraite, faut-il retourner au pays ? La sociologue Claudine Attias-Donfut a constaté que nombre d'entre eux ont privilégié les liens construits en France plutôt que de retrouver une terre parfois devenue peu à peu étrangère⁵. Toutefois, en prévision du décès, le chibani a envie d'être enterré « là-bas ». Et cela coûte cher. Il faudra de nouveau l'aide familiale pour contourner cet ultime obstacle. « *Ce qu'ils ont au fond de l'assiette est si petit, c'est une soupe à la grimace, ils meurent sans cérémonie* », chante le groupe Zebda. — **Dominique Chivot**

⁵ Dépendance des immigrés âgés, une solitude accrue, ERES 2012.

CONTENTIEUX

Le marathon judiciaire des cheminots et mineurs marocains

Discriminations, inégalités de traitements, progression de carrière entravée, après dix ans de procédure, la bataille judiciaire des anciens salariés marocains de la SNCF est loin d'être gagnée.

Le 21 septembre 2015, 821 chibanis marocains, anciens salariés de la SNCF, croyaient avoir obtenu gain de cause. Après plusieurs audiences, le conseil des Prud'hommes de Paris a fini par reconnaître la discrimination et l'inégalité de traitement dont ils ont été victimes tant dans la progression de leur carrière que dans le règlement de leur pension de retraite. Alors que le tribunal avait évalué entre 150 000 et 230 000 euros le prix de la « réparation » pour chaque salarié, la direction de la SNCF a, au tout dernier moment, décidé de contester cette décision qui sera rejugée devant la cour d'appel en mai 2017.

Réservé aux étrangers

C'est un combat de longue durée que mènent ces anciens cheminots désormais très âgés. Certains sont restés en France, d'autres déjà de retour dans leur pays d'origine. Ils font partie des 2 000 travailleurs marocains engagés par la société nationale au début

des années 1970, affectés pour l'essentiel à la traction des trains et l'entretien des voies. Faut de pouvoir bénéficier du statut de cheminot réservé aux nationaux – étendu en 2002 aux européens –, ils ont été embauchés sur un contrat de droit privé réservé aux étrangers, spécifiant une « égalité de traitement et de salaires ».

Au moment de la retraite

Dans les faits, cette clause n'a pas été respectée. À l'exception de quelques salariés, qui ont obtenu le statut de cheminot après avoir acquis la nationalité française, ils n'ont pas bénéficié des garanties d'avancement automatique et d'augmentation de traitement prévue dans le statut des personnels. Leur progression de carrière a été cantonnée à trois échelons au lieu des huit prévus dans le règlement des personnels. L'accès à toute fonction hiérarchique s'est révélé insurmontable.

⁶ Créée en 2005, la Haute autorité de lutte contre les discriminations a été dissoute en 2011 et ses missions transférées au Défenseur des droits.



© Marion Osmont

Monsieur Sillah est venu au Café social Ayyem Zamen pour demander de l'aide et remplir sa déclaration d'impôts, Paris, avril 2016.

L'ampleur de cette inégalité est apparue au moment des départs à la retraite. Non seulement les cessations anticipées du régime spécial dès 55 ans ne leur ont pas été appliquées, mais tant le montant de la pension que les possibilités de réversion sont apparues près de deux fois inférieures à celles des cheminots titulaires. Sous la pression des syndicats, la direction de la SNCF a certes revu les conditions d'emploi des contractuels, dont certaines clauses avaient été jugées non conformes par la Halde⁶. Pour autant, elle s'est refusée à tirer les conséquences de la gestion passée.

Prescription, vieillissement et lassitude

Forts du premier jugement, 370 dossiers de même nature ont été jugés au début du mois d'avril, tandis que 200 autres demandes de réparation seront examinées en septembre. La direction brandit la menace de la prescription. Clélie de Lesquen, l'une des avocates de l'association des cheminots marocains de France, craint surtout les effets du vieillissement et la lassitude des victimes.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, une dizaine de mineurs marocains également embauchés au début des années 70 ont dû attendre plus d'une dizaine d'années pour que la Cour de cassation, en février 2013, leur reconnaisse le bénéfice du droit au rachat du logement octroyé aux autres familles d'origine française ou européenne. Saisie en 2008, la Halde avait considéré que des avantages en nature ne pouvaient être liés à la nationalité. — **Michel Delberghe**



Migrants âgés : un exil dans l'exil

C'est à un cercle vicieux, où l'isolement et l'état de santé entretiennent la précarité – et inversement – que semblent condamnés les migrants âgés résidant en France et en Europe. Bien loin de susciter l'attention de sociétés sujettes au vieillissement de leur population, cette forme d'exil dans l'exil demeure mal connue voire ignorée.

Voici l'exemple de monsieur K. Âgé de 66 ans et souffrant d'importants problèmes de diabète, ce patient du Comede a quitté le Sri Lanka en pleine guerre civile il y a trente ans. Il doit alors laisser parents, frères, sœurs, femme et enfants pour Colombo, la capitale. Après deux ans, il atterrit à Rome en 1989.

Puis, pendant vingt-deux ans, il mène en Sicile une vie précaire qui lui permet difficilement d'acquiescer ses doses d'insuline. En quête de soins adaptés, monsieur K. quitte l'Italie pour la France en 2012. C'est à ce moment-là qu'il renoue une communication régulière avec sa famille – qu'il n'a pas revue depuis vingt-cinq ans – elle-même forcée à des déplacements jusqu'à la fin de la guerre civile sri-lankaise, en 2009. Domicilié un temps à Créteil, il obtient de l'hôpital des médicaments puis bénéficie d'un suivi régulier au Centre de santé du Comede au CHU de Bicêtre. Un colis alimentaire du Secours populaire l'aide à survivre. Pour autant, son état s'accommode mal des logements précaires et des bancs d'église, malgré tout préférables selon lui à l'hébergement du 115. Et un blocage persiste depuis que l'OFPPA puis la CNDA ont rejeté ses demandes de reconnaissance du statut de réfugié.

À l'image de monsieur K., les migrants âgés de plus de 60 ans soutenus par le Comede cumulent des facteurs de vulnérabilité sociale : ressources inférieures au plafond de la CMUc (91 %), attente d'ouverture de droits à une protection maladie (85 %), précarité du logement (85 % n'ont pas de « chez soi »), du séjour (84 % sont dépourvus d'un document de séjour stable) et faible autonomie sociale (57 % ne peuvent s'exprimer en français ou en anglais, et 9 % n'ont personne pour les accompagner dans leurs démarches), auxquelles s'ajoutent les difficultés liées aux handicaps physiques consécutifs au vieillissement précoce et/ou à la maladie.

En matière de santé, ils sont principalement atteints de maladies cardio-vasculaires (taux global de 444 pour 1000, plus élevé parmi les exilés d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest), de diabète (200, plus élevé pour l'Asie du Sud et l'Afrique de l'Ouest), d'infection chronique par le VHC (90, plus élevé pour l'Afrique centrale) et de cancer (31, plus élevé pour l'Afrique du Nord et l'Afrique centrale), alors que les troubles psychiques (dépression et syndromes psycho-traumatiques) sont également fréquents compte-tenu des causes et conditions de l'exil.

Les besoins médico-psycho-sociaux impliquent des soins et un accompagnement pluridisciplinaires et des actions spécifiques de prévention, bilan de santé, éducation thérapeutique pour les personnes atteintes de maladie chronique et recours à l'interprétariat professionnel pour les allophones. En outre, les obstacles spécifiques d'accès aux soins requièrent une intervention juridique spécialisée notamment en matière de protection maladie et de droit au séjour pour raison médicale, ainsi que, de plus en plus souvent, une médiation médico-sociale auprès des professionnels de santé et hôpitaux publics. Or, aujourd'hui, le compte n'y est pas. Âgés, ils sont. Migrants, ils restent. ■

BENOÎT HERVIEU-LÉGER ET ARNAUD VEISSE | COMITÉ POUR LA SANTÉ DES EXILÉS (COMEDe)





CAFÉ SOCIAL AYYEM ZAMEN

Une permanence sociale pas comme les autres

Le Café social Ayyem Zamen (le bon vieux temps) est un lieu de rencontres où les migrants âgés passent du temps et sont accompagnés dans leurs démarches administratives. Mais c'est aussi un lieu de culture sous toutes ses formes, du cinéma au jardinage. Pour sortir de l'isolement, l'habitat en colocation se développe comme une alternative à l'hôtel meublé ou au foyer.



© Marion Osmont

Café social de la rue de Pali Kalo, dans le XX^e arrondissement de Paris, vendredi matin, 9h00. Le lieu est chaleureux, les conversations sont animées : autour de cinq ou six tables, une vingtaine d'hommes partagent café ou thé à la menthe dans un joyeux bruissement. Habitants du quartier, de Paris, ou de sa banlieue, la plupart d'entre eux sont des habitués. Ali habite dans le XIV^e arrondissement, mais n'hésite pas à traverser la ville tous les jours pour passer un moment ou jouer aux dominos avec ses amis. Antoine est du quartier, il est passé boire un café avant d'aller faire ses courses au marché de Belleville. Patrice Salomon, accueillant social, est au service – il connaît les habitudes des uns et des autres, la noisette plus ou moins blanche, le thé plus ou moins sucré. Il assure aussi la première écoute : en fonction des demandes de chacun, il attribue un rendez-vous avec une de ses collègues assistante sociale, ou oriente vers un autre dispositif : « la permanence sociale a lieu le matin, et l'après-midi, on privilégie la sociabilité, pour éviter que le Café social ne devienne un guichet social comme un autre. On tient à notre vocation première : celle d'un lieu de convivialité. » Dans la salle du fond, Marie, accompagnatrice sociale, aide Monsieur Moussa Drame à consti-

Monsieur Hadj dans son appartement partagé en colocation, rue de la Goutte d'Or, Paris 18^e, avril 2016.

tuer son dossier d'ouverture de droits à la retraite : « la porte d'entrée du café social reste une aide administrative, d'accès au droit, et notamment à la retraite » explique-t-elle. Charlotte, écrivain public bénévole, accueille Monsieur Sillah : « j'assure deux permanences d'aide administrative par semaine : en ce moment, mois de mai oblige, on est dans les déclarations d'impôts ! ».

Une population « invisibilisée »

Moncef Labidi directeur du Café social, explique la genèse du lieu : « le vieillissement des immigrés est devenu un problème sanitaire et social dans les années 90 – quand la génération d'hommes immigrés dans les années 50 est arrivée à l'âge de la retraite. Des hommes dont la femme et les enfants sont restés au pays : on découvre alors toute la difficulté à clore cette vie d'immigré entre ici et là-bas. La création du café social a été une manière de m'intéresser à cette population "invisibilisée" : les immigrés n'avaient pas vocation à vieillir en terre d'immigration ; leur vieillesse était illégitime en quelque sorte. »

Le Café social est à la fois un lieu d'accompagnement social et d'accès aux droits ; un lieu où les migrants âgés peuvent rompre avec la solitude, échanger avec d'autres ; un lieu qui propose une offre culturelle et de loisirs. Patrice Salomon : « ces dernières semaines, on a diffusé des films de Fernandel – c'est leur génération. Avec *Nuit Debout*, on réfléchit à une program-

Un lieu où les migrants âgés peuvent rompre avec la solitude

mation de films sur les luttes sociales. On travaille aussi sur la mémoire ouvrière, pour essayer de faire en sorte qu'une certaine mémoire leur soit restituée. » Moncef Labidi poursuit « quand on a créé le Café social, on a tout de suite ouvert un atelier jardinage, ça nous semblait cohérent avec un public d'origine rurale » – la mairie de Montreuil a mis à disposition de l'association une grande parcelle. Antoine, qui vit à Montreuil, vient au Café social deux ou trois fois par mois. « Le jardin est à 500 mètres de chez moi »

– il n'est pas adepte du jardinage, mais apprécie les barbecues qui y sont organisés à la belle saison.

La présence des femmes bienvenue

Autre succès revendiqué par l'équipe : faire entrer les femmes au Café – « on ne leur demande surtout pas "cuisinez-nous un plat de votre pays" : on ne veut pas les renvoyer à un statut de femme au foyer ». Madame Jing Zinq Zhu, 69 ans, arrivée en France en 1981 affirme tout de go : « sans l'association, je n'arriverais pas à vivre ! » Elle poursuit « mon mari est décédé, mes enfants sont loin ou occupés ». Elle vient souvent ici pour voir des amies, ou se faire aider pour des papiers administratifs – « je ne sais pas lire le français ». Et elle est partie deux fois en vacances en Espagne : « je n'étais jamais partie avant, c'était la première fois : avant je travaillais, je m'occupais des enfants, je ne sortais jamais, même pas en ville le week-end ! ».

Du statut d'hébergé à celui de colocataire

La dernière initiative du Café social est la mise en place d'appartements partagés. Depuis fin 2014, l'association dispose de quatre appartements parisiens loués à trois personnes – « dont une femme qui partage le quotidien de deux hommes ! » souligne Moncef Labidi – grand défenseur de toutes les formes de mixité. « L'idée est de montrer que la colocation est une alternative possible à l'habitat indigne que

Madame Jing Zinq Zhu, adhérente du Café social depuis 10 ans, avril 2016.

représente l'hôtel meublé ou le foyer, et d'offrir un nouveau statut à ces hommes et ces femmes, du statut d'hébergé à celui de locataire ». Chaque locataire s'engage à régler un loyer mensuel et à respecter un règlement établi en commun avec ses colocataires. Depuis janvier 2015, Missaoud Hadj, Tunisien, arrivé

« La colocation, ça change la vie ! »

en France en 1980, Ali Boucharb, Algérien, arrivé en 1970 et Amara Dembele, Malien, arrivé en 1975 partagent un vaste appartement de la rue de la Goutte d'or – un grand séjour, quatre chambres ouvertes, de grandes fenêtres sur un jardin, deux salles de bains. Amara a longtemps vécu à Clichy-sous-Bois avec son épouse « après mon divorce j'ai été à droite à gauche pendant trois ans, pour mon dossier de retraite je m'étais adressé au café social, on m'a parlé de la colocation ». Missaoud va tous les jours au café social, pour passer un moment avec ses amis : « j'ai travaillé 17 ans dans une boucherie dans le X^e arrondissement – pendant 17 ans, j'étais logé par le patron avec quatre autres employés – "nourris, logés". J'ai travaillé 12 ans chez un autre patron, à la fin, je logeais dans une chambre de bonne, 6 mètres carrés, sans eau, sans rien. La colocation, ça change la vie ! » ■ Marion Osmont



© Marion Osmont





Une immigration choisie ?

Parti du Maroc à l'âge de 18 ans pour vivre correctement, Kaddour passe sa retraite entre un foyer à Argenteuil et le Maroc. Récit d'une longue vie d'un chibani, ni d'ici, ni de là-bas.

Le foyer Adoma où vit Kaddour est situé à l'autre bout de la ville, dans un quartier pavillonnaire. Le bâtiment en L est planté sur une butte. D'un côté on voit le quartier de La Défense, de l'autre le cimetière. Kaddour attend dans le hall désertique où quelques retraités passent le temps comme ils peuvent. Kaddour est un homme, de belle prestance dans son costume des jours pas comme les autres : il se tient droit comme un if. Son accueil est direct, sans détours. Originaire d'une petite ville à 60 km d'Oujda au nord-est du Maroc, il est le

Il se sent presque étranger dans son propre pays.

quatrième enfant d'une fratrie de cinq frères et sœurs. Les parents, agriculteurs, élèvent aussi quelques bêtes. Comme beaucoup de fils, aider sa famille est un devoir filial. Il part en 1960 rejoindre son frère avec qui il partage pendant quelques années un « garni » en région parisienne.

Les trente glorieuses

À cette époque-là, il trouve tout de suite du travail. « Les employeurs venaient recruter directement dans les foyers, les hôtels, les cafés, c'était très facile de travailler. » Le bâtiment est un gros pourvoyeur d'emplois : sur les chantiers, il est manœuvre. Il monte des murs, coule du béton, transporte les matériaux. Pour trouver un nouvel emploi, il suffit de faire la queue aux portes des usines ici et là, de parler avec les copains pour savoir où le travail est le mieux payé. En 1969, il est embauché aux usines Simca à Poissy, à l'atelier 3, chaîne 24, et fait les trois-huit. « Je montais les portières, les phares, les pare-chocs, tout, là où on avait besoin de faire tourner la chaîne. » Il quitte les usines Simca, car il y avait trop de poussière et retourne travailler dans le bâtiment pendant trois ans. Même si parfois il travaille jusque minuit, il préfère être en plein air. Ensuite c'est le chômage un temps, le patron a fait faillite. Il enchaîne des boulots de toutes sortes, en intérim : dans une usine de lait, puis de sucre, dans une autre pour poncer le métal, puis encore dans beaucoup d'autres, quelquefois pour quelques heures seulement.

Fragments de vie

Sa famille ? Marié en 1965, il retourne de temps en temps au Maroc où habite sa femme. Père de huit enfants, certains sont encore au pays, les autres éparpillés en Europe, seul un fils, n'est pas loin de chez lui. Il n'a pas pu bénéficier du regroupement familial. Le réseau social



© Michèle Gillet

qu'il avait autrefois au pays n'existe pratiquement plus. Déménagements dans et hors du Maroc, décès des proches, font qu'il se sent presque étranger dans son propre pays. Au foyer Adoma, il n'y a pas de loisirs proposés par la mairie. C'est l'Association des travailleurs magrébins de France (ATMF) qui organise les sorties culturelles, des événements festifs, des débats, des ateliers santé, informatique, et permet aux retraités de se rencontrer, d'échanger. Deux à trois fois par semaine, il rend visite à son frère, 80 ans, malade.

S'il avait su qu'il ne pourrait pas vieillir au pays

Kaddour a passé 45 ans de sa vie à travailler pour la France. Il touche une toute petite retraite dont une partie est envoyée au pays. Depuis août 2015, la CNAV lui a supprimé l'aide au logement. Motif : il est resté plus de 6 mois au Maroc, son passeport l'atteste. La règle administrative, il ne la connaissait pas. Elle impose une durée limitée de séjour à l'étranger pour percevoir la totalité de ses droits. À 81 ans, Kaddour préférerait vivre avec sa femme et ses enfants, s'il avait les moyens. — Michèle Gillet

Droits sociaux : quelles discriminations pour les migrants âgés ?

Les migrants âgés rencontrent d'importantes difficultés pour faire valoir leurs droits sociaux. Décrets, circulaires, discours stigmatisant et politique du chiffre conduisent les caisses à chercher les fraudeurs supposés parmi cette population déjà bien précaire. Des discriminations qui entraînent la suspension des versements d'allocations ou des demandes de remboursements. Décryptage avec Antoine Math, chercheur et membre du Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s (Gisti).

Les migrants âgés sont contrôlés par les différentes caisses de sécurité sociale pour l'accès aux droits sociaux. Depuis quand et sur quoi portent ces contrôles ?

Les contrôles des retraités immigrés se sont fortement développés à partir de 2008. Ils portent sur la condition de résidence habituelle sur le territoire français. Cette condition nécessaire pour obtenir et conserver la plupart des droits sociaux (minimum vieillesse, aides au logement, assurance maladie...) s'impose à tous et ne doit pas être confondue avec la condition de séjour ou de résidence régulière qui ne s'applique qu'aux étrangers. L'intensification et la forme des contrôles se sont effectuées selon un calendrier très variable d'un département à l'autre et d'une caisse sociale à l'autre. Ces contrôles prennent la forme de visites sur place, ou à travers des courriers exigeant certains justificatifs.

La condition de résidence en matière de droits sociaux n'est pourtant pas nouvelle. Ce qui explique l'accroissement de ces contrôles vient d'abord de décrets et circulaires parus à partir de 2007 et dont le but était de « sécuriser » les contrôles effectués par les caisses dont



© Marion Osmont

Monsieur Nasr Adoudi vit à Bobigny, mais il aime passer un moment au Café social Ayyem Zamen, Paris, avril 2016.

des décisions suite à des contrôles de la résidence avaient été annulées par les tribunaux. Ces textes ont constitué un premier signal pour les caisses, mais d'autres facteurs expliquent pourquoi l'intensification des contrôles s'est davantage opérée sur les immigrés pauvres et âgés. À cet égard, ont joué un rôle

majeur les discours sur la fraude sociale et contre les « assistés » abusant de notre système social et rendus responsables des difficultés budgétaires. La stigmatisation des étrangers par les plus hautes autorités de l'État a également été un facteur important. En 2011, le ministre de l'intérieur avait mis à l'index les étrangers, en particulier les « vieux migrants » qui font « des allers et retours entre la France et leur pays d'origine, passent plus de temps dans leur pays et touchent des allocations en France ». Enfin, autre facteur non négligeable, l'injonction faite aux caisses de contrôler et, surtout, de ramener suffisamment de fraudeurs dans leur besace, politiques de résultats chiffrés obligent. Pour atteindre les objectifs, il était plus commode de contrôler en une seule fois plusieurs centaines de personnes vivant dans un foyer, plutôt démunies et passives face aux exigences administratives.

Quelles sont les conséquences de ces contrôles ?

Les conséquences, lorsque la caisse estime que la personne cesse de remplir la condition de résidence habituelle sur le territoire français parce qu'elle s'y est absentée trop longtemps, sont particulièrement lourdes : remboursement pour une ...





... année ou davantage de prestations du « minimum vieillesse » ou allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et d'aides au logement, droits à l'assurance maladie suspendus, carte vitale retirée. Ces conséquences catastrophiques pour les migrants âgés visés ont suscité des réactions associatives. Les associations ont en effet, notamment en région parisienne, à Toulouse ou à Perpignan, vu arriver des immigrés âgés pauvres accusés d'être des fraudeurs et à qui on réclamait le remboursement de plusieurs milliers ou dizaines de milliers d'euros.

En quoi ces contrôles sont-ils discriminatoires ?

La condition de résidence sur le territoire s'impose à tous, Français et étrangers, personnes vivant en logement ordinaire comme en foyer. Rien ne devrait autoriser un ciblage de ces contrôles sur les personnes du fait de leur nationalité,

Les contrôles portent sur la condition de résidence habituelle sur le territoire français.

leur origine, leur condition de logement ou leur condition sociale. Le riche rentier qui passe dans sa résidence à l'étranger des périodes telles qu'il pourrait ne plus remplir la condition de résidence au regard du code de la sécurité sociale n'est probablement jamais contrôlé pour le maintien de son assurance maladie et de sa carte Vitale. Au contraire, les migrants âgés percevant des prestations non contributives, surtout ceux vivant en foyer ou en hôtel garnis et pouvant avoir des proches restés au pays, ont été manifestement considérés comme davantage susceptibles de ne plus remplir cette condition, d'autant plus qu'ils étaient désignés comme fraudeurs en puissance. Le caractère discriminatoire de ces contrôles ciblés est apparu patent, d'autant que leurs modalités sont souvent contestables et contraires à la



© Samson

Visuel de la campagne inter associative « Justice et dignité pour les chibani-a-s » de 2011.

dignité des personnes comme l'a démontré la Haute autorité de lutte contre les discriminations à propos d'un contrôle réalisé dans un foyer par la CAF du Val d'Oise⁷ et comme l'ont mis en évidence les auditions de la mission parlementaire de 2013.

En 2013, cette mission parlementaire a émis de nombreuses propositions pour améliorer le sort réservé aux migrants âgés. En matière de droits sociaux, qu'en est-il trois ans plus tard ?

L'annonce puis le déroulement de cette mission qui a auditionné des associations ont été très satisfaisants, traduisant un changement positif de climat et conduisant à des pratiques plus respectueuses, même si des pratiques de harcèlement des caisses perdurent encore, par exemple récemment en Alsace⁸. Mais le contenu du rapport était

7 | Halde, délibération n° 2009-148, 6 avril 2009.

8 | Dernières nouvelles d'Alsace, « Des chibanis surendettés », 18 mars 2016.

déjà une première déception. Alors que le rapport établit un très bon diagnostic, partagé par les tous les acteurs associatifs, sur les conditions de vie très difficiles pour de nombreux immigrés âgés (revenus, logement, pensions, accès aux droits sociaux et à la santé) et sur leurs causes, les propositions ne peuvent répondre à la situation. D'abord parce que les parlementaires ont intégré l'austérité budgétaire dans l'élaboration de leurs propositions, afin de les rendre les moins coûteuses possible, rendant illusoire l'amélioration des conditions de vie. Ensuite, parmi les 82 propositions, beaucoup relèvent de vœux pieux. Enfin, pour d'autres propositions, dont celles portant sur la condition de résidence et son contrôle par les caisses, elles se limitent en général à demander un rappel aux caisses pour qu'elles respectent le droit. Une instruction de la ministre des affaires sociales, non publiée, a d'ailleurs été envoyée en ce sens aux caisses durant l'été 2013. D'autres propositions n'ont pas du tout été mises en œuvre, telle celle demandant de rendre public les critères utilisés pour le ciblage des contrôles. Plus généralement sur les droits sociaux, peu de choses ont été proposées et encore moins mises en œuvre. Le plus ennuyeux concerne

Le caractère discriminatoire de ces contrôles ciblés est apparu patent.

la condition d'antériorité de résidence sur le territoire de 10 ans exigée des étrangers pour le minimum vieillesse (ASPA), condition introduite en 2012 qui constitue une « préférence nationale » déguisée. Alors même que le rapport rappelait les décisions de tribunaux et la position du Défenseur des droits sur le caractère discriminatoire de cette mesure, la proposition de la mission consistait uniquement à la réduire à 5 années. Face à l'opposition du gouvernement, lors de la discussion

d'amendements à l'assemblée, la durée est restée de 10 ans.

Qu'est ce qui pourrait être mis en œuvre pour que la situation s'améliore au regard de la condition de résidence et de son contrôle ?

La question de la portabilité des prestations, en particulier le minimum vieillesse et l'assurance maladie, doit être réexaminée, surtout pour des personnes ayant une forte légitimité à résider « ici et là-bas », sur la base de situations objectives, parce qu'ayant travaillé et cotisé « ici » et ayant des attaches « là-bas ». La nouvelle réforme de la protection universelle maladie (PUMa) prévoit que tous les pensionnés d'un régime français auront leurs soins reçus en France pris en charge. Une telle option pourrait être étendue à d'autres droits. On pourrait aussi assouplir l'exigence de la condition de résidence, en la limitant à l'ouverture des droits, et une



Antoine Math

fois ouverts, ces droits seraient portables. La réponse faite à travers l'aide à la réinsertion familiale et sociale des anciens migrants, mesure votée en 2007 et mise en œuvre à partir de 2016, est à côté de la plaque. Conçue de façon très restrictive, cette prestation, sorte d'aide au retour, va d'ailleurs être un fiasco. **Propos recueillis par Rafael Flichman**

Carte de séjour « retraité » : la fausse bonne idée

Destinée aux titulaires d'une carte de résident qui souhaitent passer leur retraite dans leur pays d'origine et pouvoir venir de temps à autre en France sans demander de visa, la carte de séjour « retraité » aurait pu être une bonne initiative. Mais elle exclut, dès sa création en 1998, une partie des personnes concernées par ces allers-retours, comme celles qui n'ont pas eu de carte de résident. Et surtout elle ne permet pas d'accéder aux droits sociaux qui sont déterminés par la condition de résidence principale en France. Deux exemples récents rencontrés dans les permanences de La Cimade Rhône-Alpes témoignent du piège de ce titre de séjour. Une personne a été contrainte de se faire soigner pour une pathologie lourde pendant ses vacances. La caisse de sécurité sociale l'a affiliée par erreur. Elle réclame désormais le remboursement d'une somme colossale ! Un autre retraité visite sa famille, il a aussi besoin de se faire soigner. Il pense bien faire en demandant un titre de séjour « vie privée et familiale » pour accéder aux droits sociaux. La préfecture de l'Ain lui délivre une OQTF, il perd ainsi sa carte de séjour « retraité » et doit retourner en Algérie sans délai. Des situations que la récente réforme du Ceseda adoptée le 18 février 2016 ne va pas résoudre, même si elle permet enfin aux titulaires d'une carte « retraité » de récupérer de plein droit une carte de résident. Sans compter que les Algériens, qui sont pourtant les migrants retraités les plus nombreux, ne sont pas concernés par cette loi, leur droit au séjour étant régi par l'accord franco-algérien de 1968. **R. F.**

+ À LIRE



ATMF, Mission parlementaire sur les vieux migrants : Deux ans après, quelles avancées ? Actes du séminaire du 5 décembre 2014.



Catred, Actes du séminaire de réflexion du 24 novembre 2012, Suppression des droits sociaux des immigrés âgés, Contrôle de la résidence et harcèlement par les caisses de sécurité sociale, 2013.



Comede, « Santé et accès aux soins des migrants âgés », *Maux d'exil*, n°40.



« Finir sa vie loin de sa terre natale », *Revue Jamlav*, n° 123, décembre 2015.



Gisti, « Vieillesse immigrée, vieillesse harcelée », *Plein droit*, n°93, juin 2012.



Rapport d'information de la mission parlementaire sur les immigrés âgés de 2013.

+ SUR LE WEB



Le site du collectif « Justice et dignité pour les chibani-a-s » www.chibanis.org

Ne pas oublier le Tibet, itinéraire d'un jeune réfugié

Losang a dû fuir le Tibet pour échapper à la police chinoise. Après une route longue et dangereuse, il est parvenu en France, où tout reste à construire. Son témoignage nous emmène dans la tourmente d'un peuple dont la culture et les libertés sont toujours entravées.

À 31 ans, Losang a déjà foulé le sol de nombreux pays, franchi secrètement des frontières. Ces kilomètres, parcourus la peur au ventre, affleurent dans ses silences. S'il partage son histoire, c'est avant tout pour témoigner, il a en pris conscience peu à peu. Lors de notre première rencontre, nous avons engagé la discussion avec un groupe de Tibétains qu'il accompagnait à Versailles, pour leurs démarches au sein d'une des permanences de l'association Dom'Asile, et il était d'abord resté silencieux. Au fil des échanges, il

144 personnes se sont immolées au Tibet et en Chine depuis 2009.

est intervenu, aidant à traduire les mots des autres, tenant à décrire le climat ambiant. « *Je ne peux rien changer pour ceux qui vivent là-bas, mais si cela peut servir à ce que les gens sachent, c'est déjà quelque chose...* » Cherchant ses mots, il répète « *L'anglais est ma limite pour exprimer ces dangers-là* ». Quant au français, il l'apprivoise, son dictionnaire toujours en poche.

Les frontières du Tibet

Destiné à être moine, Losang est placé à l'âge de cinq ans au monastère de Kirti, l'un des plus importants du Tibet. Ses parents, paysans, vivent à trois kilomètres de là, dans le village de Téchang. Il a ainsi grandi dans la province du Sichuan, en Chine, plus précisément dans la préfecture autonome tibétaine et



Losang, Tibétain en exil en France, permanence de Dom'Asile Versailles, avril 2016.

qiang de Ngawa, région faisant partie de l'ancienne province tibétaine de l'Amdo.

La question des frontières du Tibet est l'une des pierres d'achoppement dans les négociations entre le gouvernement chinois et l'administration du Dalaï-lama. Les définitions du Tibet varient donc en fonction de l'angle selon lequel ce territoire est abordé. Officiellement, le Tibet est l'une des cinq régions autonomes chinoises, la communauté internationale ainsi que l'ONU ne remettent pas en ques-

tion la souveraineté de Pékin sur le Tibet. Cependant, le gouvernement tibétain en exil, basé à Dharamsala en Inde, dénonce la présence chinoise comme une occupation étrangère depuis l'intervention militaire en 1950-1951. Et pour ce dernier, au-delà de la province autonome du Tibet, qu'il dénomme « Tibet central », ses frontières s'étendent au Tibet historique, incluant les anciennes provinces tibétaines de l'Ü-Tsang, l'Amdo et le Kham, constituant un ensemble géographique deux fois plus grand que la région autonome.

Quête spirituelle

Losang effectue son premier voyage à 21 ans pour suivre l'enseignement du *Kalachakra* – que l'on peut traduire par « roue du temps » – la plus haute initiation bouddhiste donnée par le Dalaï-lama, à Amaravathi, au sud de l'Inde, en janvier 2006. Suite à ce rituel, il se rend au monastère de Kirti de Dharamsala, fondé par des tibétains en exil, dans lequel il demeure étudier durant six années.

Loin de la quiétude et la protection du monastère, il choisit d'embrasser une toute autre voie lorsqu'il rencontre Dickey, il met fin à ses vœux monastiques et le couple se marie selon la cérémonie traditionnelle. La spiritualité bouddhiste le guide toujours dans les entrelacs de sa vie, « *cela m'aide à réfléchir, à me calmer et à tenir* » confie-t-il. Toutefois, il regrette que cet enseignement ne lui ait pas apporté d'autre arme que la persévérance dans la prière. Sans formation, Losang connaît en Inde des condi-

tions de travail très dures. N'ayant d'autres perspectives que la plongée, il décide de retourner au Tibet. Cependant, les autorités chinoises refusent de lui délivrer un visa, il est contraint de passer par le Népal. Après trois mois d'attente à Katmandou, un passeur l'emmène à Lhassa, il est de retour à Ngawa en août 2013 tandis que sa femme continue de tenter d'obtenir un laissez-passer officiel.

Losang a obtenu depuis peu le statut de réfugié, après une attente qui lui a semblé interminable.

Résistance

Sa vie bascule le jour où dans la rue principale de la ville de Ngawa – surnommée « rue des martyrs » – Lobsang Palden, jeune moine du monastère de Kirti, s'immole par le feu ; Losang prend une photo. Protestation radicale et dramatique contre la répression depuis l'exil du 14^e Dalaï-lama le 10 mars 1959, l'auto-immolation est majoritairement le fait de moines. Selon l'ONG Internationale Campaign for Tibet, 144 personnes se sont immolées au Tibet et en Chine depuis 2009. Lobsang Palden décède quelques jours plus tard de ses brûlures.

« *Moi, je ne faisais pas de politique, mais beaucoup de personnes agissent sans peur d'être arrêtées* », insiste Losang encore surpris par son geste d'autant qu'il subissait de fortes pressions. « *La police chinoise est particulièrement suspicieuse à l'égard des tibétains qui se rendent* ... »



LE GRAND TURC VOUS SALUE BIEN

Manquait plus que ça.

Les réfugiés, ceux du moins qui ont survécu à la férocité des mers, on les a parqués tant bien que mal, refoulés dans des culs de basse fosse, tenus à distance avec des bâtons, des fusils, des uniformes, avec des procédures lentes et aléatoires, avec des promesses et des absences de promesses. Car tout ce monde avait faim, avait peur, tout ce monde grouillait de gosses, de désespoir et de sueur, et peut-être bien de poux – vous savez ce que c'est, la promiscuité et tout le tintouin, vous savez la menace que ça draine dans les têtes d'électeurs.

Les Polonais très chrétiens ont construit un mur, les Hongrois ont doublé leurs miradors, les Tchèques se sont retranchés comme à Fort Alamo. Mais, côté Ouest, côté français, côté britannique, côté hollandais, etc., n'ayant pas besoin d'ériger un mur à la Trump, on s'est abrité derrière un mur de silence. Et quand la Commission européenne – dont chacun sait à quel point elle est révolutionnaire – a formulé l'idée que peut-être, sans doute, éventuellement, probablement, il serait judicieux de répartir les masses en souffrance dans les différents pays, au prorata de leur capacité d'accueil, les chefs d'État et de gouvernement lui ont ri au nez ou bien ont fait mine de trouver l'idée intéressante, mais plus tard, peut-être, sans doute, éventuellement, probablement, je vous la fais courte. Au bal des hypocrites, ça virevoltait.

Chacun, à l'Est et à l'Ouest, a braqué son regard sur la chancelière allemande. Qui avait eu le courage d'ouvrir sa porte, de braver les siens. Parce qu'elle est fille de pasteur, parce qu'elle a besoin de main d'œuvre, parce qu'elle regarde ses courbes démographiques avec une légitime inquiétude. Ses amis, ses ennemis, ses amis ennemis et ses ennemis amis ont convergé pour lui mettre le couteau sous la gorge, pour la sommer de ralentir le flux.

À Bruxelles où l'Europe n'a pas de politique, à Bruxelles où l'on ne produit que des décrets et des recommandations, de réunion en réunion, de divergence en synthèse, l'idée a germé, l'idée a circulé, l'idée a fait son chemin, l'idée a triomphé : bon sang mais c'est bien sûr, la solution, c'est le Grand Turc.

Évidemment, par ces temps troublés, le Grand Turc est modérément présentable. Il interdit ceci, et même cela, il emprisonne les journalistes et les mauvais esprits, il veut faire la peau aux Kurdes. Mais enfin, le Grand Turc est Grand. Et le marché européen l'intéresse au plus haut point, le Grand Turc, les visas sans réserve – hier distribués au compte-gouttes –, ça le démange très fort, le Grand Turc. Et puis, diplomatiquement et militairement, ça lui ouvre un sacré jeu, ça lui livre un fameux Monopoly.

Alors on a paré le Grand Turc de vertus nouvelles. Le voici, tout soudain, non seulement fréquentable mais aimable, fiable, et patati et patata. Car les courbettes au Grand Turc valent bien leur pesant de migrants. Qui deviendront ce qu'on leur dira de devenir. Enfin. Vous ne voudriez quand même pas qu'on leur demande leur avis... ➤



© Célia Bonnini

•• en Inde. Et, ils nous interdisent de garder une photo de sa sainteté le Dalai-Lama, de distribuer des tracts pour le Tibet libre. Ils battent les gens, les humilient, les torturent. » Il avertit un ami vivant à Dharamsala de ce qu'il vient de se passer. Nous sommes le 16 mars 2014, sixième anniversaire des manifestations à Ngawa qui avaient été réprimées dans le sang avec au moins dix personnes tuées. Pendant la préparation des jeux olympiques de Pékin en 2008, le Tibet avait été le théâtre d'un soulèvement populaire, dont l'ampleur et l'étendue, avait surpris le monde entier. À Lhassa, lors des manifestations anti chinoises, la police avait tiré dans la foule faisant plus de 200 morts et 1000 blessés.

Sur la route de l'exil

Losang craint d'avoir été filmé par les caméras de surveillance et s'enfuit par le premier bus pour Chengdu où il a de la famille. Apprenant par ses parents que des policiers sont à sa recherche, il y reste un mois environ avant de se rendre chez l'une de ses sœurs, qui habite Lhassa, où il se terre pendant deux mois. Ses proches s'endettent pour qu'il puisse se rendre en Europe. Il prend à nouveau la route pour le Népal puis... direction Moscou. La seconde étape, s'avère beaucoup plus dangereuse. Durant cette fuite, jalonnée d'incertitudes, Losang a plusieurs fois cru qu'il ne s'en

Péniche d'hébergement rattachée à la péniche « Je sers », Conflans Sainte-Honorine, mai 2016.

12h15, c'est l'heure du déjeuner sur la péniche « Je sers », Conflans Sainte-Honorine, mai 2016.

sortirait pas. Il ne sait pas toujours sur quel sol il se trouve, ne comprend pas pourquoi alors qu'ils étaient quatre au départ, ils ont été séparés en deux groupes par les passeurs. D'abord en voiture, ils doivent continuer à pieds et à l'approche de



© Célia Bonnini

la frontière s'égarer, rebroussement chemin et sont arrêtés en Hongrie. Un temps enfermés, ils finissent par sortir, non sans que l'on ait pris leurs empreintes. Ils se cachent dans les bus et les trains pour atteindre l'Italie, puis la France en avril 2015.

Refuge dans les Yvelines

Guidé par la femme de son compagnon de route, parvenue en France avant eux, ils rejoignent l'importante communauté tibétaine qui

se trouve dans les Yvelines. À Conflans Sainte-Honorine, de nombreux Tibétains cherchent refuge sur le bateau « Je sers ». Lieu d'entraide sociale et paroisse batelière qui accueille les réfugiés depuis des années. Elle parvient à accueillir une soixantaine et tente de soutenir ceux qui sont contraints de dormir sous les ponts. Losang a pu rester quelques jours à bord, avant d'être hébergé dans une famille, il continue de bénéficier de la solidarité sur place en prenant ses repas dans la cantine de la péniche.

Losang a obtenu depuis peu le statut de réfugié, après une attente qui lui a semblé interminable. Amère ironie, la plupart des réfu-

giés tibétains n'ont pas d'autres choix que de se tuer à la tâche dans les restaurants chinois ! Pour sa part, Losang envisage de suivre une formation de postier. S'il ne cesse de faire part de son soulagement, son cœur d'exilé est loin. « Ma femme est toujours coincée en Inde, je sais que cela sera compliqué de la faire venir, mais c'est une question de temps. » Il espère aussi revoir ses parents et ses deux sœurs : « peut-être un jour à Dharamsala... » ■ Rime Ateya

Justice à la frontière

Audience ordinaire au tribunal de Bobigny, dont dépend la zone d'attente de l'aéroport de Roissy, théâtre d'échanges piquants entre l'avocate de la police aux frontières et la juge des libertés et de la détention.

Un matin de mai, dans la petite salle du tribunal de grande instance de Bobigny où se déroulent les audiences relatives à la zone d'attente de Roissy, onze hommes, femmes et enfants attendent de connaître leur sort. Arrêtés par la police aux frontières (PAF) à leur arrivée, ils attendent que la juge des libertés et de la détention se prononce sur la prolongation de leur enfermement en zone d'attente ou leur libération. Avec leurs avocats et interprètes à leurs côtés, ils font face à l'avocate de la PAF, bien décidée à ne pas les laisser entrer sur le territoire. Au fil des cas, une joute verbale s'engage avec la juge, garante des libertés individuelles, mais aussi d'une certaine humanité.

Protection d'un mineur

Ainsi avec le cas d'un jeune de 17 ans, venu du Sierra Leone. Son parcours est particulièrement douloureux : un père mort suite à des rites sataniques perpétrés par une organisation secrète, la fuite, puis sa prise en charge par un certain « M. Brown » qui l'a mis dans l'avion avec des intentions plus que douteuses. Une

« Je suis sensible aux histoires d'amour »

personne de la Croix Rouge, administrateur ad hoc, demande à ce qu'il soit remis au parquet des mineurs pour être protégé. La juge se tourne vers l'interprète : « A-t-il quelque chose à dire, ce petit ? » Réponse : « Il demande de vous dire qu'il voudrait aller à l'école. » « Oui, je comprends » soupire la juge. L'avocate de la PAF, elle, demande que le mineur soit maintenu en zone d'attente, car on ne connaît pas son identité. « Mais enfin, pour quoi faire ? ! » s'exclame la juge, visiblement agacée. « Que veut donc faire l'administration de ce garçon ? On ne peut évidemment pas le renvoyer en Sierra Leone, alors pourquoi le garder ? » « Pour savoir d'où il vient, voir si on peut trouver un membre de sa famille, et qu'il ne retombe pas entre les mains de M. Brown » justifie l'avocate. La juge lève les yeux au ciel, libère le jeune et le confie à la protection du Procureur de la République.

Des compétences universelles

La joute reprend peu après autour du cas d'une femme colombienne, venue voir sa sœur vivant à Toulon. Elle est déjà venue en France, a une attestation d'hébergement, sa sœur est dans la salle, mais la PAF lui reproche son manque de moyens de subsistance. « Ce voyage a été mal préparé, cette dame sait très bien les papiers qu'il faut présenter et elle ne le fait pas ! » argumente l'avocate, avant d'avancer : « Vous connaissez la position de l'administration et je connais les vôtres, mais je rappelle qu'ici les compétences du JLD sont uniquement de statuer sur la légalité de la mise en détention. » La juge n'apprécie visiblement pas ce recadrage : « J'ai des compétences universelles ! Je ne fais pas droit à la demande de l'administration et madame pourra continuer son voyage ! »

L'amour en zone attente

Le ton se fait sarcastique avec une dame venue du Brésil pour rejoindre son petit ami rencontré sur Internet. Mal renseignée, elle a présenté à la PAF des justificatifs insuffisants : pas de lettre d'invitation, pas d'assurance médicale... Alors que l'avocate de la PAF demande à voir des documents qu'elle n'a pas encore eu entre les mains, la juge lui lance « Allez-y, mais de toute façon vous ne me ferez pas changer d'avis ! » L'avocate essaie quand même : « Ce voyage n'a pas été préparé, les ressources sont insuffisantes. Mais je sais que vous ne serez pas d'accord avec moi. » « En effet » confirme la juge. « Mais donc, vous n'êtes pas sensible à cette histoire d'amour, c'est clair. » « Je suis sensible aux histoires d'amour » proteste l'avocate, « mais j'attends que les préparatifs soient faits dans les règles ! » Et la juge de conclure en souriant, à l'adresse de l'interprète : « Vous pouvez dire à cette dame que malgré les remarques pertinentes de l'administration, je la libère et qu'elle va pouvoir rejoindre son fiancé ! » Tous n'auront pas cette chance : malgré la bienveillance de la juge, certains cas ne lui laissent guère de latitude. Sur les onze personnes, quatre seront maintenues en zone d'attente, à la merci du prochain vol vers la case départ. ■ Charlotte Sérès

RENCONTRE AVEC NASSER DJEMAI

Les chibanis sur les planches

Nasser Djemai est comédien, auteur et metteur en scène. Sa pièce *Les invisibles*, créée à Grenoble en 2011, a pour héros les chibanis. Elle a été représentée 220 fois, sur quatre saisons, dans toute la France.



© Pascal Frontil

Comment et pourquoi en êtes-vous venu à aborder le sujet des chibanis ? Aviez-vous déjà eu des occasions d'y travailler ?

À la base, j'ai une formation d'acteur puis, de fil en aiguille, j'en suis venu à écrire mes propres pièces. La dimension sociale et historique a toujours été très importante pour moi : la base de mon travail, ce sont les rapports de classes. L'écriture des *Invisibles* est très liée à mon histoire personnelle, elle vient de ma double culture, non seulement française et algérienne, mais aussi ouvrière et bourgeoise. En travaillant à retracer le parcours de mon père, j'ai été amené à réfléchir depuis longtemps sur ce thème. Avant cette pièce, j'ai joué dans deux solos le personnage de mon père. Je me suis très vite rendu compte que c'est une histoire à dimension universelle. La trajectoire de ces hommes fait partie de l'Histoire avec un grand H, elle témoigne de toute une époque, la fin de la Seconde guerre mondiale et le début des 30 glorieuses. J'y pensais depuis longtemps mais il ne fallait pas tomber dans le documentaire, c'était ça le défi ! Je ne voulais pas montrer une histoire de victimisation, mais rendre compte d'une certaine sagesse humaine.

Comment avez-vous travaillé pour créer une œuvre théâtrale ? Quel travail d'écriture cela suppose-t-il ?

Pour écrire la pièce j'ai commencé par rassembler de nombreux témoignages, puis j'ai fait une

synthèse des thèmes récurrents – la famille, le travail, la solitude – et des questions qui reviennent sans cesse : les papiers de la retraite et la préparation de la mort. Je me suis efforcé de rester fidèle à ces témoignages, y compris dans le choix des mots. À partir de là, comme je ne voulais pas être pamphlétaire ou seulement idéologique, j'ai cherché le moyen d'élargir le propos, en lui donnant un sens avant tout humain, donc universel, pour que l'émotion ait un impact. Une clé décisive a été le recours aux grands mythes, comme par exemple celui d'Énée, le fils qui descend aux Enfers pour voir son père... J'ai mesuré à quel point les « petites » histoires singulières peuvent se traduire dans les « grandes » de la mythologie qui parlent de la vieillesse, de la mort, du rapport aux femmes, de l'exil, à travers des choses intimes qui touchent tout le monde. La phase suivante a été de dégager une première trame et de construire des personnages archétypaux, en les étirant au maximum pour en faire des figures théâtrales, suffisamment puissantes pour porter un texte, pour raconter quelque chose qui dépasse le quotidien. À la fin, c'est le travail proprement dramaturgique, il faut arriver à faire vivre une histoire, à travers les héros. Le gros problème a été celui de la langue. Les chibanis, entre eux, parlent arabe, mais pour s'adresser à un public plus large, il fallait trouver le mixte entre arabe et français. J'ai choisi d'ajouter un personnage extérieur, parlant et les faisant parler français. L'avantage c'est aussi que ce personnage a un regard neuf. Il questionne et découvre la vie des chibanis et, grâce à lui, le spectateur peut lui aussi la découvrir.

Comment avez-vous choisi les comédiens ?

Ça n'a pas été facile ! Il fallait qu'ils soient bilingues français arabe, or il n'y a pas beaucoup de comédiens professionnels entre 65 et 70 ans qui parlent arabe. Le monde du théâtre est très peu diversifié, il n'y a presque que des blancs sur les plateaux. Comme c'est un peu moins le cas là où les engagements ne durent pas aussi longtemps, mes comédiens sont des gens qui avaient déjà joué au cinéma ou à la télévision.

Quel a été le succès de la pièce ?

Est-ce que des chibanis sont venus la voir ? Elle a énormément tourné. Elle a été nominée aux Molière dans trois catégories : meilleur spectacle de théâtre public, meilleure mise en scène et meilleur auteur francophone vivant. J'en ai été surpris !

Surtout en pensant à la difficulté de la production. Cette reconnaissance est une aide pour la suite. Nous avons eu un public très mélangé, avec des spectateurs habitués à venir au théâtre et des chibanis qui y venaient pour la première fois. Et pourtant ils en ont construit des théâtres ! Comme la Maison de la culture à Grenoble par exemple,

Je ne voulais pas montrer une histoire de victimisation, mais rendre compte d'une certaine sagesse humaine.

sans jamais y entrer... Beaucoup de chibanis sont venus voir la pièce. La plupart des lieux où nous avons joué ont fait un gros travail auprès des vieux travailleurs, en amont et après le spectacle. Moi aussi je les ai beaucoup rencontrés à Paris, Grenoble, Chalons, etc., j'y tenais. Ils ont réagi en se disant très fiers, pas du tout trahis, à la fois très heureux et surpris qu'on leur ait donné la parole, alors qu'eux-mêmes parlent si peu. J'ai essayé de traduire ce silence dans la pièce en travaillant sur les regards, les déplacements, les attitudes. — **Propos recueillis par Françoise Ballanger**



© Philippe Delacroix

+ EN SAVOIR PLUS

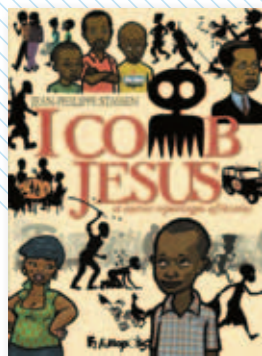
Nasser Djemai, *Invisibles*, Actes Sud Papiers, 64 pages, 13,2 €. *Le théâtre des chibanis*, Mémoires en partage, un film de Patrice Pegeault et Yves Benitah. www.nasserdjemai.com

Dix parcours de vie

Olivier Geai et Laurence Geai, *La parole est aux migrants*, L'Harmattan, 140 pages, 17,5 €.

La photo qui fait la couverture de *La parole est aux migrants* a été prise le 8 juin 2015 à Paris. Un groupe d'hommes se protège des gaz lacrymogènes. D'autres images au fil des pages montrent des évacuations de campements, mais aussi des instants de vie, comme cette partie de volley sous les arbres, ou cet enfant qui fait ses premiers pas à La Chapelle. Les photographies de Laurence Geai viennent en écho aux textes de son frère Olivier Geai. Dans une écriture à l'état brut, ce slameur et chroniqueur a retranscrit dix récits, dont ceux de Souleymane et Moussa, Maliens. Le premier a fui un enrôlement forcé dans un groupe djihadiste ; le second a mis deux ans à rejoindre sa femme soignée d'une maladie rénale en France. Des phrases simples portent des douleurs personnelles et des violences sociales. Un jeune homme prénommé Hassan confie : « Vers l'âge de 15 ans, je suis tombé amoureux pour la première fois. Le problème dans ma situation est que cette personne était de sexe masculin, et cela, au Tchad, c'est totalement interdit. » Quant à Khadija, 46 ans, diplômée, célibataire, sans « tuteur légal », elle a été encouragée par sa mère à quitter l'Algérie pour s'épanouir. Ces personnes disent vouloir « cesser d'avoir peur », « connaître la paix », « se construire » et « vivre » et, malgré cet espoir, ne pas se sentir aimées, subir humiliations et brutalités, se sentir assimilées à du « bétail ». Aymen, 18 ans, ayant fui la guerre à Homs, est abasourdi et Ahmed, 52 ans, hémiparalysé, se résout : « Ici, je ne suis qu'un problème, c'est ainsi. » — Maya Blanc





Instantanés africains

Jean-Philippe Stassen, *I Comb Jesus et autres reportages africains*, Futuropolis, 160 pages, 22,5 €.

À Tarifa, une femme courbée sur sa canne dépose un bouquet sur un carré de terre en souvenir des migrants noyés dans le détroit de Gibraltar. Isabel ne supporte plus ces kitesurfeurs suédois ou anglais qui se pavent le long des plages, ignorant ces tombes alors qu'« eux aussi sont des étrangers ». Dans les premières planches de son recueil de BD-reportages, publiés entre 2007 et 2012 par la revue *XXI* et *La revue dessinée*, le dessinateur Jean-Philippe Stassen dépeint ces personnes touchées - de près ou très près - par les tentatives d'exils sur les côtes espagnoles, avant de raconter une autre tentative funèbre, celle de l'intellectuel Walter Benjamin à Portbou en 1940. Dans les bars de Liège, sa ville, et du quartier bruxellois Matonge, l'auteur belge attrape des dialogues évoquant le Maroc, le Congo RDC et le Rwanda. Depuis les années 1990, il s'est souvent rendu dans les deux derniers pays et restitue les récits d'anciens enfants-soldats au Kivu congolais, de rescapés du génocide rwandais à Kigali et d'ex-combattants FDLR ayant intégré « le processus de démobilisation ». Plus récemment, il a baladé son regard franc en Afrique du Sud, à la rencontre d'immigrés de l'Afrique subsaharienne dans des quartiers de Johannesburg. Le graphisme de ses planches n'a rien de monotone, il mêle des cartes et des portraits, déplace les focus, varie les points de vue, comme dans les propos relayés, préférant à des clichés l'art de la dérision et à des exposés l'ambiguïté des instantanés. ■ **M. B.**



Témoin parmi les femmes

Camilla Panhard, *No women's land, Les Arènes*, 240 pages, 15 €.

La plupart ont moins de 20 ans. Avant leur départ, elles s'injectent du Depo-Provera qui empêche toute grossesse pendant trois mois. Elles le savent, les femmes migrantes se font violer. Quand elles ne sont pas torturées ou abattues lors d'un braquage. Ou enlevées par des gangs aidés de policiers véreux pour devenir des esclaves sexuelles. Elles peuvent aussi tomber du toit du train sur lequel elles tentent leur traversée, mourir d'épuisement dans le désert ou se noyer dans le Rio Bravo. Sans que personne ne s'en préoccupe. Elles ne sont rien, ni pour les passeurs, ni pour les gangs, ni pour les *border patrols*. Elles ne disposent pas de leur vie. Même leur disparition passe inaperçue. Des corps non identifiés et une chape de silence. En Amérique centrale, la lutte anonyme des femmes contre la pauvreté et contre la violence est terrible, constate Camilla Panhard au Mexique, au Honduras et au Sud des États-Unis. Dans des refuges, des villes et des zones frontalières, cette journaliste française a rencontré des femmes qui prennent la route, des survivantes ayant passé la frontière, des mères et des proches de disparues, des prêtres, des *ranchers*, une maquerelle, une avocate, un gardien de cimetière... De tous ces témoignages surgit la réalité des « féminicides » et de la traite des femmes, une morbidité qui ne cesse de s'étendre sous le contrôle des cartels. Se remémorant les disparitions de Ciudad Juárez dans les années 90, la journaliste explique : « Aujourd'hui, le modus operandi de la ville frontière se répète un peu partout. [...] on ne cherche plus à connaître les visages des victimes, ni celui des bourreaux. » ■ **M. B.**



Premières infos

Sophie Lamoureux et Amélie Fontaine, *Planète migrants, Actes Sud Junior*, 80 pages, 14 €.

L'actualité migratoire concernant des adolescents en France et suscitant des questions chez d'autres, les livres jeunesse sur le sujet sont actualisés, voire de nouveaux paraissent, tel *Planète migrants*, qui a eu l'idée d'expliquer pourquoi l'on parle de « la crise des migrants ». C'est à la fois un album cartonné au style enfantin grâce aux illustrations colorées d'Amélie Fontaine et un livre documentaire dont le texte est signé par Sophie Lamoureux, auteure d'un autre livre pédagogique, *L'immigration à petits pas*, paru il y a cinq ans chez le même éditeur Actes Sud Junior. Aux jeunes âgés de 12 ans et plus, *Planète migrants* transmet des définitions lexicales, des repères historiques, des notions civiques et des données chiffrées communiquées par l'OCDE, l'UNHCR, l'Insee, l'OIM, etc., depuis 2013. Aucun récit narratif au fil de ces pages graphiques, mais une série d'informations dans une écriture factuelle. L'ouvrage parle du Mexique « premier pays de départ », des États-Unis « premier pays d'immigration », de l'Europe « terre d'émigration » et « terre d'accueil » ; il s'interroge sur « l'assimilation », mentionne les tensions, évoque la Libye, la Syrie, l'Érythrée, répertorie l'expression « Printemps arabe », synthétise l'histoire de l'esclavage, de la colonisation, de la décolonisation, fait un focus sur les diasporas juive et arménienne... En moins de 100 pages aérées. Les textes simples ont cette qualité, d'aborder les migrations à l'échelle mondiale. Il faut toutefois accompagner leur lecture d'un atlas pour situer tous les pays mentionnés. ■ **F. B.**

LA BERLINALE SOUS LE CHOC D'UNE ACTUALITÉ DRAMATIQUE

FUOCOAMMARE, UN FILM DE GIANFRANCO ROSI

Fait assez rare, le festival de Berlin, dans sa 66^e édition, a récompensé un film documentaire, *Fuocoammare* (Feu en mer), en lui décernant l'Ours d'Or. Il témoigne ainsi de la sensibilité de La Berlinale aux importantes arrivées des réfugiés en Europe. Le film a également obtenu le prix du jury œcuménique, composé de catholiques et de protestants.

Le sujet n'est pas neuf : cela fait des années que débarquent sur Lampedusa, petite île italienne, à mi-chemin entre la Tunisie et la Sicile, des migrants comptant trouver une entrée dans l'Eldorado européen. Mais ici, ce documentaire de facture classique, prend la dimension d'une tragédie insupportable. Il le doit, outre une actualité de plus en plus pressante, à la force des images qui interdisent l'indifférence, et à leur confrontation, justement à l'indifférence qui entoure la catastrophe humanitaire des réfugiés vers l'Europe. Gianfranco Rosi entrecroise un reportage-choc sur les opérations de sauvetage de réfugiés en perdition au large de l'île - certaines embarcations disparaîtront sans que les secours aient pu les atteindre - avec le calme tableau d'une famille de pêcheurs de l'île pour qui, semble-t-il, rien ne se passe dans leur voisinage. Tantôt la caméra fouille les

entrailles d'une barcasse d'où il faudra extraire des cadavres englués de fuel, tantôt elle suit la mère préparant pour sa pasta les poissons pêchés par le mari, tantôt la bande-son répercute les échanges radio dramatiques entre le poste de commandement et les naufragés aux abois, tantôt elle égrène les messages insignifiants adressés entre habitants de l'île sur leur radio locale, la seule qu'ils écoutent. Les images de sauvetage sont souvent éclatantes : éblouissantes tenues de spationautes des opérateurs (soigneusement protégés contre les miasmes que peuvent porter les rescapés), navires militaires astiqués dans leurs recoins, bleu vif de ciel et de mer ou flashes des projecteurs nocturnes. Tandis que les images de la famille sont plutôt douces, voire ternes, comme les paysages de garrigue et cailloux où le gamin et son ami promènent leurs jeux de guerriers qui doivent affirmer leur virilité.



Entre ces deux mondes séparés, le personnage du médecin de l'île, dont la rencontre a donné à Gianfranco Rosi la clé de son documentaire. Cet homme tranquille s'est trouvé devoir affronter les désastres physiques et moraux de ce déferlement de misère. « *Le nombre et le temps n'y font rien, on ne peut s'accoutumer.* » Plus encore que l'ampleur des moyens spectaculaires - et très insuffisants, hélas - mobilisés pour le sauvetage, c'est lui, par son attitude et ses propos d'une grande humanité, qui maintient dans ce film la lueur de l'espoir malgré le cataclysme. ■ **Jacques Vercueil, Pro-fil**

PRO-FIL est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



CAMPMENT

Vies d'errance

L'exposition *Habiter le campement* fait découvrir la diversité des formes d'habitat précaire : certains l'ont choisi, d'autres le subissent, juste pour un temps ou pendant très longtemps.



Camp de Mugunga en République Démocratique du Congo.

« Nous sommes dans un monde de changement, choisi ou subi, qui provoque beaucoup d'exils, de douleurs, mais où l'on parvient toujours à se reconstruire » affirme l'architecte Fiora Meadows, commissaire de l'exposition *Habiter le campement* présentée jusqu'au 29 août à la Cité de l'architecture et du patrimoine. Cette conviction explique pourquoi il est si important de considérer toutes les formes d'habitats précaires ou provisoires : il faut comprendre non seulement pourquoi, mais surtout comment les personnes parviennent à y vivre, volontairement ou non. Cette perspective engagée, prenant l'expérience humaine comme fil rouge, conduit à déstabiliser bien des a priori. Six catégories d'habitants des camps sont présentées dans l'installation centrale de l'exposition : voyageurs (touristes, festivaliers, pèlerins), nomades (traditionnels, forains,

marins, woofeurs), infortunés (laissés pour compte, sans-papiers), exilés (chassés par les conflits, les catastrophes), conquérants (explorateurs scientifiques, militaires, travailleurs migrants) et contestataires (indignés, zadistes). Si le choix de ces catégories - chacune a été confiée à un conseiller scientifique -, donc de certains « habitats », peut surprendre au départ, le rapprochement s'avère finalement cohérent et éclairant. On découvre peu à peu, à travers photos, témoignages et écoute d'extraits littéraires (*Par les villages* de Peter Handke), qu'elles ne sont pas toujours si éloignées. Le choix des photos et des commentaires qui organisent la confrontation des différences, permet de dégager les points communs : une façon de mieux dénoncer les situations misérables, absurdes et révoltantes que subissent tant de déplacés à travers le monde en incitant à voir dans ces camps ou

ces « jungles » des lieux d'humanité, au même titre qu'ailleurs. La confrontation des formes de survie, de luttes ou d'aventure s'avère très efficace pour faire ressentir l'incroyable capacité humaine à faire face. En complément, plusieurs modules incitent à une découverte plus approfondie : une projection de cartes animées, pour visualiser les données chiffrées sur les camps à travers le monde ; un film montrant le travail d'accompagnement artistique dans un camp de réfugiés au Burkina Faso ; une documentation sur des initiatives d'associations comme Migreurop, le Samaritain, Shelter box ; des propositions et un appel à projets du collectif d'architectes PEROU (Pôle d'exploration des ressources urbaines) concernant Calais ; une « leçon de Calais », étude réalisée par des étudiants architectes. — **Françoise Ballanger**

+ EN SAVOIR PLUS



Habiter le campement. Architectures de nomades, de voyageurs, d'infortunés, d'exilés, de conquérants et de contestataires, une exposition à voir à la Cité de l'architecture et du patrimoine jusqu'au 29 août 2016.

Catalogue de l'exposition : Habiter le campement, dir. Fiona Meadows, coédition Cité de l'architecture et du patrimoine/Actes Sud, coll. L'impensé, 320 pages, 39 €.

FRONTIÈRES EUROPÉENNES

Défense d'entrer?

À l'occasion de la sortie du rapport *Frontières européennes. Défense d'entrer?* La Cimade décrypte, à partir des observations de terrain, les logiques et la mécanique de contrôle mises en œuvre dans trois lieux symptomatiques : Calais, Ceuta et Melilla et Pozzallo en Sicile.

Alors que les naufrages font chaque semaine l'actualité et que des milliers de Syriens sont contraints de fuir leur pays, l'Union européenne cherche par tout moyen à fermer ses portes et à refouler les personnes.

Empêcher l'accès au territoire européen
L'obsession de l'UE se concentre sur le blocage de l'accès au territoire européen à tout prix, y compris celui de la vie de personnes en quête de protection. Cette politique se traduit par une coopération mis en œuvre dans le but de contenir les « indésirés ». Avec l'accord signé avec la Turquie le 18 mars dernier, l'UE franchit un pas en matière d'externalisation de l'asile qu'elle n'avait jamais osé franchir jusque-là.

Trier et mettre à l'écart
Une fois sur le sol européen, les exilés se confrontent à d'autres obstacles, notamment les mécanismes de tri et de mise à l'écart. Les hotspots mis en place en Italie et en Grèce sont présentés comme une réponse nouvelle à la « crise ». Ce tri existait déjà et ces nouveaux centres fermés marquent plutôt son intensification et sa systématisation. La finalité de ces mécanismes est, pour les États membres, d'intensifier et d'accélérer les expulsions, au mépris des droits fondamentaux des migrants.

L'asile, un droit fondamental à protéger
La coopération entre les États membres de l'UE se concentre



tantôt il est utilisé comme outil pour légaliser des pratiques jusque-là illégales. Fin 2015, l'épisode de l'évacuation du bidonville de Calais, avec 1200 exilés enfermés dans sept centres de rétention, est une des démonstrations de l'usage détourné et illégal du droit par un État.

Avec ce rapport *Frontières européennes. Défense d'entrer?* La Cimade émet des recommandations adressées à l'UE et à ses États membres pour tirer les leçons de l'échec et du coût humain intolérable des politiques menées depuis des décennies. Elle souligne aussi la solidarité qui se tisse aux frontières et les mobilisations collectives fragilisées par la répression et la criminalisation des acteurs associatifs et militants. —

principalement sur le volet sécuritaire des politiques migratoires. Quand il est question de mettre en place une véritable politique commune en matière d'accueil des demandeurs d'asile répondant aux obligations internationales, respectueuse de leurs droits fondamentaux, la volonté politique fait défaut et les États ferment leurs frontières. Le partage des responsabilités est inexistant, l'échec de la relocalisation des réfugiés en est la preuve, alors que ce mécanisme était censé permettre plus d'équité.

À la frontière du droit
Le détournement du droit est au service de la logique de répression et de dissuasion. Tantôt le droit est ignoré, contourné, non respecté,

+ EN SAVOIR PLUS

Rapport d'observation. Frontières européennes. Défense d'entrer. Illustrations à travers les situations de Calais, Ceuta et Melilla et en Sicile. 66 pages, 5 €.
Commander le rapport sur www.boutique.lacimade.org

Télécharger le rapport sur www.lacimade.org

CHIBRANI

